



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/424
22 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANÇAIS/RUSSE

Quarante-neuvième session
Points 91 et 112 de l'ordre du jour provisoire*

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Étude des besoins de développement propres aux petits États
Membres et de la façon dont le système des Nations Unies pour
le développement répond à ces besoins

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies" (JIU/REP/93/4).

* A/49/150.

**ETUDE DES BESOINS DE DEVELOPPEMENT PROPRES AUX PETITS ETATS MEMBRES ET
DE LA FACON DONT LE SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
REPOND A CES BESOINS**

Rapport établi par

F. Bouayad-Agha
H. L. Hernandez
Corps commun d'inspection

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
RESUME ANALYTIQUE		3
RECOMMANDATIONS		4
I. Introduction	1 - 5	6
II. Qu'entend-on par "petit Etat en développement" ? . .	6 - 9	8
III. Quelques données de base sur les petits Etats Membres	10 - 21	9
IV. Besoins de développement propres aux petits Etats .	22 - 41	15
A. Caractéristiques des petits Etats	22 - 26	15
B. Déséconomies d'échelle	27 - 34	17
C. Vulnérabilité	35 - 40	19
D. Besoins de développement particuliers	41	21
V. Les Nations Unies et les besoins de développement propres aux petits Etats	42 - 68	23
A. Pays en développement insulaires et pays les moins avancés	42 - 46	23
B. Chiffres indicatifs de planification pour les petits Etats Membres	47 - 51	25
C. Coopération régionale	52	27
D. Environnement	53 - 55	27
E. Autres secteurs	56 - 66	31
F. Territoires non autonomes	67 - 68	33
VI. Conclusions	69 - 91	35
Bibliographie		43

RESUME ANALYTIQUE

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le nombre d'Etats Membres relativement peu peuplés n'a cessé d'augmenter. A l'heure actuelle, près d'un cinquième de tous les Etats Membres comptent moins d'un million d'habitants et un quart d'entre eux ont une population comprise entre 1 et 5 millions d'habitants. Dans la majorité des cas, il s'agit de pays en développement qui bénéficient d'une aide au développement de la part du système des Nations Unies pour le développement.

On s'accorde généralement à reconnaître qu'un pays n'est pas "petit" dans l'absolu mais comparativement à d'autres et qu'un classement en fonction de cette notion implique des distinctions assez arbitraires. C'est pourquoi les Inspecteurs n'ont pas cherché à définir les petits Etats dans la présente étude. On trouvera à la section III un certain nombre de données de base sur les 61 Etats Membres en développement comptant moins de 4 millions d'habitants. Ces données, qui constituent la toile de fond de l'examen des différentes questions abordées, montrent que dans le cas des pays faiblement peuplés, le PNB par habitant, les taux de croissance économique et les indicateurs du "développement humain" varient généralement beaucoup d'un pays à l'autre. Ce n'est pas parce que des pays sont peu peuplés que leur revenu est particulièrement bas, même si près d'un tiers d'entre eux appartiennent à la catégorie des pays "les moins avancés".

En revanche, la plupart des petits pays en développement possèdent certaines caractéristiques communes qui permettent en général de définir les problèmes de développement auxquels ils doivent faire face. Ces particularités sont examinées à la section IV. Les auteurs du présent rapport estiment que les inconvénients liés au fait que des pays sont petits tiennent essentiellement aux déséconomies d'échelle touchant un large éventail d'activités économiques et à la vulnérabilité de ces pays face aux influences extérieures, mais ils concluent que s'il est vrai que ces inconvénients freinent les efforts de développement des petits Etats, il n'en reste pas moins que ceux-ci ont des besoins de développement qui sont fondamentalement les mêmes que ceux des autres pays en développement.

L'Organisation des Nations Unies ne range pas les petits Etats dans une catégorie distincte et leur apporte une aide au développement aux mêmes conditions qu'aux pays plus grands. Un très grand nombre de petits pays sont cependant classés parmi les "moins avancés" et bénéficient donc d'un traitement préférentiel pour l'attribution des chiffres indicatifs de planification. Il y a aussi des petits pays en développement insulaires, qui constituent une catégorie à laquelle le système des Nations Unies pour le développement a accordé une attention particulière.

Il ressort des chiffres donnés à la section V que de façon générale, les petits pays sont très bien pourvus en ce qui concerne les chiffres indicatifs de planification par habitant. Le rapport contient un certain nombre de recommandations visant à accroître l'efficacité de l'aide au développement que le système des Nations Unies apporte aux petits pays. Aucune de ces recommandations n'appelle de profondes modifications des programmes ou des procédures de l'ONU, mais les Inspecteurs pensent que si elles étaient appliquées, elles pourraient contribuer utilement à renforcer l'aide aux petits pays à un moment où la conjoncture économique internationale s'annonce difficile pour eux.

RECOMMANDATIONS

Recommandation No 1 : Lors de l'affectation de l'aide au développement, les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient tenir davantage compte du fait qu'un pays est "petit", chaque fois que ce facteur accentue les difficultés du développement économique et social, plus particulièrement en termes de déséconomies d'échelle et de vulnérabilité face aux influences extérieures.

Le système des Nations Unies pour le développement devrait agir avec plus de souplesse pour répondre aux besoins spécifiques des différents petits pays et se montrer plus disposé à accorder la priorité aux secteurs dans lesquels les besoins immédiats sont les plus importants.

Recommandation No 2 : Les organismes des Nations Unies devraient s'attacher en priorité à aider les petits Etats à étudier et à évaluer les principaux aspects des problèmes d'environnement, en particulier en cas d'interaction avec les politiques de développement économique. L'assistance devrait être apportée dans le cadre de programmes relatifs à l'environnement mieux coordonnés et il faudrait privilégier, lorsque c'est possible, les actions s'inscrivant dans une optique régionale (voir Recommandation No 3).

Recommandation No 3 : Les organismes des Nations Unies devraient encourager les petits Etats à adopter une approche régionale chaque fois que cette façon de procéder leur permet de faire des économies d'échelle et de renforcer leur position dans l'économie internationale. Il faudrait évaluer avec soin l'assistance à fournir dans ce domaine de manière à faire en sorte que les résultats obtenus justifient les apports. Il faudrait accorder la priorité à la mise en valeur des ressources humaines, aux activités de protection de l'environnement, à l'atténuation des contraintes administratives qu'impose à un pays le fait d'être petit et aux secteurs dans lesquels les gouvernements des pays concernés sont clairement résolus à agir.

Recommandation No 4 : Les organismes des Nations Unies devraient aider à mettre en place des instituts de recherche économique et sociale dans des petits pays et à renforcer ceux qui existent, en vue de permettre à ces pays d'être mieux à même d'effectuer des recherches sur des questions qui les intéressent directement, de consolider la position des petits Etats dans les négociations internationales et vis-à-vis des organismes donateurs et d'offrir un pôle d'attraction à des nationaux qui possèdent de solides qualifications et qui travaillent à l'étranger.

Les organismes des Nations Unies devraient commencer par réaliser des études pilotes dans quelques pays répartis dans différentes régions du monde afin de déterminer quelle est la méthode qui offre le meilleur rapport coût-efficacité pour apporter une aide dans ce domaine.

Recommandation No 5 : Le système des Nations Unies devrait apporter une aide particulière lorsque ce sont de petits Etats qui en font la demande, car ceux-ci sont plus exposés à une déstabilisation politique et économique du fait, en partie, d'ingérences extérieures dans leurs affaires intérieures et des conséquences directes qui en découlent pour leur développement.

Le Secrétaire général jugera peut-être nécessaire d'étudier des mesures préventives visant expressément à renforcer, en cas de besoin, les éléments de stabilité et de sécurité des petits Etats conformément à la résolution 44/51 de l'Assemblée générale et aux principes de la Charte des Nations Unies 1/.

Recommandation No 6 : Le PNUD et les institutions spécialisées devraient inviter le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles à examiner les possibilités d'uniformiser les responsabilités territoriales dans les régions où la compétence des représentants du PNUD ou des institutions spécialisées s'étend à plusieurs pays.

Recommandation No 7 : Le PNUD et les institutions spécialisées devraient prendre des dispositions pour que les territoires non autonomes qui ont droit à des chiffres indicatifs de planification bénéficient de la part du système des Nations Unies pour le développement du même traitement que les Etats Membres et tout mettre en oeuvre pour faire en sorte que des missions d'aide au développement soient organisées périodiquement dans ces territoires par les Nations Unies.

Recommandation No 8 : Le PNUD devrait, en liaison avec la CNUCED et en coopération avec les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales compétentes, réaliser des études pilotes dans quelques petits Etats pour déterminer quels sont les utilisateurs potentiels des informations concernant les besoins de développement des petits Etats émises par l'ONU, les types d'informations qui leur seraient le plus utile et la méthode la plus économique pour diffuser ces informations aux intéressés. A cet égard, il faudrait tenir compte des possibilités de recourir aux instituts de recherche envisagés (voir la Recommandation No 4) comme centres de stockage et de diffusion de l'information dans les petits pays.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prier le secrétariat de le tenir informé du déroulement de ces études pilotes.

Recommandation No 9 : Le PNUD et les institutions spécialisées qui ont des bureaux dans des petits pays devraient examiner la possibilité de développer le partage des bases de données. Dans un premier temps, les représentants résidents du PNUD devraient être invités à faire le point de la situation dans les pays ou les zones relevant de leur responsabilité et à indiquer les possibilités de partage des bases de données. Il faudrait aussi étudier, à la lumière de la Recommandation No 8, quel intérêt il y aurait à permettre à des services essentiels de l'administration d'accéder aux bases de données et quelles sont les possibilités qui existent à cet égard.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, supplément No 49 (A/44/49), p. 120 et "Protection et sécurité des petits Etats", A/46/339, 18 septembre 1991.

I. INTRODUCTION */

1. A la date du 1er août 1992, près d'un cinquième des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies comptaient moins d'un million d'habitants et un quart d'entre eux avaient une population comprise entre un et cinq millions d'habitants. Le nombre d'Etats relativement peu peuplés n'a cessé d'augmenter depuis la création de l'ONU. Etant donné qu'actuellement, certains Etats ont tendance à se morceler, il se pourrait fort bien que cela continue. En outre, les petits Etats sont en grande majorité des pays en développement, même si le revenu par habitant et le niveau de développement varient considérablement de l'un à l'autre.

2. Bien que les petits pays soient nombreux, les problèmes économiques et sociaux qu'ils rencontrent en tant que groupe distinct n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière de la part du système des Nations Unies, même si certains d'entre eux ont été abordés dans le cadre d'activités liées aux catégories des "pays les moins avancés", des "pays sans littoral" et des "pays en développement insulaires". Apparemment, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont les seules institutions spécialisées des Nations Unies à avoir traité les petits pays comme un groupe distinct.

3. Le présent rapport n'en a pas moins pour objet d'examiner les besoins de développement des petits Etats Membres. Il commence par une analyse succincte de la notion de "petits Etats" et la présentation de quelques données de base sur ces pays qui font apparaître la disparité et la diversité des niveaux de développement économique et social, et se poursuit par un examen des caractéristiques qui distinguent les petits pays des plus grands et des besoins de développement propres aux premiers. A partir de cette évaluation et d'un examen de la façon dont le système des Nations Unies pour le développement répond à ces besoins, les auteurs présentent un certain nombre de recommandations visant à accroître l'efficacité de l'aide que les Nations Unies apportent aux petits Etats.

*/ Note : La rédaction du présent rapport a été entreprise par un ancien membre du Corps commun d'inspection, M. A. Gourdon, qui n'a pas pu l'achever avant la fin de son mandat, le 31 décembre 1990. Le travail a donc été interrompu jusqu'à ce que le Corps commun décide d'inscrire cette question à son programme de travail pour l'année en cours.

Compte tenu du temps qui s'est écoulé et des changements socio-économiques qui sont intervenus depuis que l'étude a été mise en chantier, celle-ci a dû être entièrement remodelée. C'est pourquoi, tout en puisant largement dans les recherches initiales, il a fallu organiser de nouvelles missions sur le terrain ainsi que des consultations avec plusieurs institutions des Nations Unies s'occupant des problèmes de développement des petits Etats.

4. Les disparités observées entre les petits Etats Membres, qu'il s'agisse de leur degré de développement économique ou de leurs résultats économiques, ont posé un certain nombre de problèmes lors de l'élaboration du présent rapport. Etant donné que ces Etats sont disséminés à travers le monde et que le temps et les ressources du Corps commun d'inspection sont limités, il a forcément fallu se fonder sur un échantillon restreint de pays. Chaque petit pays constitue dans une certaine mesure un cas particulier avec ses propres caractéristiques, ses propres problèmes et ses propres possibilités de développement. Les Inspecteurs savent bien qu'il est dangereux en pareil cas de procéder à une généralisation et ils n'ont rien négligé pour tenir compte de tous les aspects de chacune des questions à l'étude.

5. Comme indiqué dans le titre, le rapport est centré sur les Etats Membres. Le Programme des Nations Unies pour le développement et quelques-unes des institutions spécialisées apportent aussi une aide au développement à certains territoires non autonomes. Bien qu'ils ne soient pas membres de l'Organisation des Nations Unies, ces territoires doivent faire face aux mêmes problèmes de développement économique que les petits Etats Membres, et c'est pourquoi cette aide est parfois mentionnée dans le présent rapport 2/.

2/ Apparemment, aucun pays ne s'est jamais vu refuser l'admission à l'Organisation des Nations Unies pour des raisons de taille, encore que, dans les années 60, un débat se soit engagé sur le point de savoir s'il y avait lieu de réviser les critères d'admission et sur la possibilité d'instituer une formule de "Membre associé". Lorsque la Société des Nations a été créée, cinq petits Etats européens ont demandé leur admission. Le Luxembourg a été admis en 1920, mais la candidature du Liechtenstein a été rejetée car, "en raison de sa superficie limitée, de sa faible population et de sa situation géographique, ce pays avait choisi de déléguer à d'autres quelques-uns des attributs de la souveraineté". Monaco a retiré sa demande, Saint-Marin n'a pas fourni le complément d'informations qui lui avait été demandé par le Secrétaire général, et aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne l'Islande. Voir Mark Bray "Small Countries in International Development", Journal of Development Studies, janvier 1987.

II. QU'ENTEND-ON PAR "PETIT ETAT EN DEVELOPPEMENT" ?

6. Divers critères sont utilisés pour définir la taille d'un pays ^{3/}. Les trois les plus courants sont la population, la superficie du territoire et l'importance de l'économie. Cependant, il n'existe pas de définition généralement admise de ce qu'est un "petit pays", et le critère ou la combinaison de critères retenus dépendent en grande partie du but dans lequel la définition doit être utilisée.

7. Pour examiner la taille d'un pays en relation avec le développement économique, il semblerait que la variable la plus pertinente soit la population, car c'est elle qui détermine nombre des caractéristiques fondamentales d'une économie nationale. La superficie joue en général un rôle relativement mineur dans le développement, alors que la taille de l'économie est fonction du chiffre de la population et du revenu par habitant; même si celui-ci se modifie sensiblement, un grand nombre des caractéristiques fondamentales qui font qu'un pays est considéré comme "petit" demeurent.

8. On s'accorde généralement à reconnaître que la notion de "petit pays" est relative et non pas absolue. C'est pourquoi les auteurs n'ont pas cherché à définir les "petits Etats" dans le présent rapport. Pour les raisons indiquées plus haut, la population est utilisée comme indicateur de la taille relative d'un pays.

9. En 1991, la population des Etats Membres allait de 39 000 habitants à Saint-Kitts-et-Nevis à 1 milliard 150 millions en Chine, et l'on observait une certaine concentration de pays dans la partie inférieure de cette fourchette. Il est évident que les politiques, les problèmes et les possibilités de développement varient selon la position des pays sur cette échelle des chiffres de population; un pays d'un demi-million d'habitants a des problèmes qui diffèrent à certains égards de ceux auxquels fait face un pays de 5 millions d'habitants, et les problèmes de celui-ci sont encore différents de ceux d'un pays de 50 millions d'habitants, mais les changements entre différentes situations sont probablement progressifs et il n'y a sans doute pas de solution de continuité d'un bout à l'autre de l'échelle. En classant les pays par taille, on risque donc d'introduire des distinctions arbitraires.

^{3/} Pour un examen de cette question, voir par exemple Mark Bray, op. cit.; K.S. Julien, "The Problems of Small States", The Round Table, janvier 1992, et Jeffrey S. Schahczenski, "Development Administration in the Small Developing State: a review", Public Administration and Development, janvier-mars 1990.

III. QUELQUES DONNEES DE BASE SUR LES PETITS ETATS MEMBRES

10. Au 1er août 1992, 35 des 179 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient une population inférieure à un million d'habitants 4/. A ce nombre s'ajoutent 23 autres "pays et territoires" d'une population inférieure à un million d'habitants qui figurent dans l'Atlas de la Banque mondiale (25ème édition), d'où sont tirés les chiffres de population donnés dans le présent rapport. Ces 23 "pays et territoires" sont des îles qui se trouvent essentiellement dans les Caraïbes et dans le Pacifique et dont beaucoup continuent à avoir des relations politiques et économiques suivies avec les anciennes puissances coloniales. Plusieurs reçoivent de la part du système des Nations Unies une aide au développement qui est examinée succinctement dans la suite du rapport. Depuis le 1er août 1992, 5 nouveaux petits Etats ont adhéré à l'Organisation des Nations Unies, ce qui a porté le nombre des Membres à 184.

11. On trouvera au tableau 1 (p. 7) quelques données fondamentales sur 31 des 35 Etats Membres comptant moins d'un million d'habitants. L'Islande, le Luxembourg et Saint-Marin n'y figurent pas car il s'agit d'Etats européens développés, cependant que les Etats fédérés de Micronésie n'ont pas été inclus faute de données. Les tableaux de la présente section visent simplement à donner un certain nombre d'informations sur les Etats Membres faiblement peuplés pour servir de base à l'examen des problèmes abordés et n'ont pas pour objet d'établir un quelconque classement de ces Etats.

12. Vingt et un des 31 Etats mentionnés au tableau 1 sont classés par l'ONU dans la catégorie des "pays en développement insulaires". Les Iles Marshall, qui n'ont adhéré à l'ONU qu'en septembre 1991 et sur lesquelles on trouve encore peu d'informations dans la plupart des publications des Nations Unies, sembleraient devoir venir s'ajouter à cette catégorie. Onze des Etats mentionnés dans le tableau appartiennent à la catégorie des "pays les moins avancés", à savoir Djibouti, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, les Comores, les Maldives, le Samoa, Sao Tomé-et-Principe, les Iles Salomon et Vanuatu 5/. Les sept derniers font partie des deux catégories. Parmi les 31 Etats Membres comptant moins d'un million d'habitants, il y en a donc 25 qui entrent dans des catégories spéciales de l'ONU. Les seuls pays mentionnés au tableau 1 qui ne figurent ni parmi les "pays en développement insulaires" ni parmi les "pays les moins avancés" sont le Belize, le Guyana, les Iles Marshall, le Qatar, le Suriname et le Swaziland.

4/ Il s'agit des 179 Etats qui étaient mentionnés dans le United Nations Handbook de 1992 comme étant représentés à l'Assemblée générale à cette date.

5/ CNUCED, Les pays les moins avancés, Rapport 1992, New York, 1993. Kiribati et Tuvalu, dont la population est largement inférieure à un million d'habitants, figurent aussi parmi les "pays les moins avancés" bien qu'apparemment, ils ne soient pas membres de l'ONU.

13. Les données récapitulatives présentées dans le tableau font apparaître la grande hétérogénéité de ce groupe de pays. Le nombre d'habitants varie de 39 000 à Saint-Kitts-et-Nevis à près d'un million en Guinée-Bissau cependant que le PNB par habitant s'échelonne entre 190 dollars dans ce dernier pays et 15 870 dollars au Qatar. Même si l'on ne tient pas compte des pays producteurs de pétrole, des pays méditerranéens et des Bahamas, les chiffres restent compris entre 190 dollars et 6 630 dollars. Les variations peuvent être extrêmement importantes à l'intérieur même des régions; c'est ainsi que le PNB par habitant est vingt-trois fois plus élevé à la Barbade qu'au Guyana. Il s'ensuit que même si près d'un tiers des pays faiblement peuplés sont classés dans la catégorie des "pays les moins avancés", ils ne peuvent pas être caractérisés par un revenu particulièrement bas.

14. De grandes différences ont également été relevées en ce qui concerne l'évolution des taux de croissance du PNB dans les années 80, avec d'un côté une progression annuelle moyenne de 10,2 % aux Maldives et de l'autre une baisse de 6,6 % au Qatar. Cela dit, s'agissant d'une décennie pendant laquelle la conjonction économique internationale a été généralement défavorable aux pays en développement, les taux de croissance enregistrés dans les petits Etats ont été le plus souvent relativement élevés (entre 4 et 5 % dans six d'entre eux et plus de 5 % dans huit autres). On ne perçoit aucun lien évident entre l'évolution des taux de croissance et la situation géographique. Deux des pays à forte croissance se trouvent en Afrique, deux dans le Pacifique, un dans les Caraïbes, un en Amérique centrale, un en Méditerranée et un dans l'océan Indien. Il n'y a pas non plus de corrélation apparente entre les taux de croissance élevés et le PNB par habitant.

15. L'indicateur de "développement humain", tel qu'il est calculé par le secrétariat du PNUD et indiqué au tableau 1, est fondé sur trois éléments essentiels : l'espérance de vie, les connaissances (mesurées par le taux d'alphabétisation des adultes et la moyenne d'années d'études) et le revenu (pour lequel on part de l'hypothèse que cette variable contribue au développement humain de façon décroissante au-delà d'un certain seuil) 6/. Cet indicateur donne une idée plus large du développement que le seul PNB par habitant et on arrive à un classement des pays différent selon que l'on utilise l'un ou l'autre de ces critères.

16. Six des petits Etats Membres mentionnés au tableau 1 (p. 7) entrent dans la catégorie des pays que le PNUD qualifie de pays à "développement humain élevé" (c'est-à-dire dont l'indicateur de développement humain est supérieur à 0,8) : Barbade, Chypre, Bahamas, Malte, Brunéi Darussalam et Qatar. La Barbade a un indicateur supérieur à celui de tous les autres pays en développement et de plusieurs pays européens comme l'Italie et l'Espagne. Quatorze autres petits Etats entrent dans la catégorie des pays à "développement humain moyen" et les 10 autres appartiennent à la catégorie des pays à "développement humain faible" 7/.

6/ Le mode de calcul de l'indicateur est décrit dans PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1992, notes techniques.

7/ Les Iles Marshall ne sont pas prises en considération dans le rapport du PNUD.

17. On trouvera au tableau 2 (p. 8) des données analogues pour les 30 Etats Membres en développement qui ont une population comprise entre un million et quatre millions d'habitants (les deux pays développés qui appartiennent à cette catégorie, à savoir l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, ne sont pas pris en compte). Ce groupe de pays, contrairement à celui des Etats comptant moins d'un million d'habitants, ne comprend que quatre îles. Sept des 30 pays sont classés dans la catégorie des "pays les moins avancés"; il s'agit du Botswana, du Bhoutan, du Lesotho, de la Mauritanie, du Libéria, de la République centrafricaine et du Togo. Certains des Etats continentaux ont un territoire très vaste.

18. Parmi les pays de ce groupe figurent les trois Etats baltes, qui ne sont Membres de l'Organisation des Nations Unies que depuis septembre 1991 ainsi que l'Arménie et le Turkménistan dont l'admission est encore plus récente (mars 1992). Le Rapport mondial sur le développement humain de 1992 ne contient pas d'information sur ces cinq pays.

19. Comme dans le cas des pays figurant dans le tableau 1, on est frappé par la diversité des chiffres relevés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne le PNB par habitant et le taux de croissance des pays mentionnés dans le tableau 2. En 1991, le Bhoutan avait un PNB de 180 dollars alors que celui des Emirats arabes unis était cent fois plus élevé pour une population à peu près identique. Il y avait cependant un groupe de 15 pays dont le PNB par habitant était compris entre 1 100 dollars et 3 800 dollars. Dans les années 80, cinq pays ont connu des taux de croissance annuels moyens supérieurs à 7 %, à savoir Maurice, Singapour, le Botswana, le Bhoutan et Oman. Dans les trois derniers, la progression a été particulièrement forte, dépassant 9 %. Là encore, il n'y a aucun lien perceptible entre ces taux de croissance élevés.

20. L'absence de toute corrélation évidente entre la taille d'un pays (quelle que soit la façon dont elle est définie) et la croissance économique semble aussi se vérifier si l'on prend une période plus longue. Une étude récente de la répartition internationale du revenu a montré que quatre petits Etats (Singapour, Malte, Botswana et Chypre) figuraient parmi les dix pays où le revenu par habitant avait le plus augmenté entre 1961 et 1987, et deux (Koweït et Guyana) parmi les dix où il avait le plus baissé §/.

§/ Ronald V.A. Sprout and James H. Weaver, "International Distribution of Income: 1960-1987", Kyklos 1992.

Tableau 1

Etats Membres en développement comptant moins d'un million d'habitants

Ordre	Pays	Population (en milliers)	PNB par habitant (\$ E.-U.)	Taux de croissance du PNB réel (%)	Niveau d'instruction	Indicateur de développement humain
		1991	1991	1980-1991		
1	Saint-Kitts- et-Nevis	39	3 960	4,5	2,31	0,686
2	Iles Marshall	48	... c/
3	Seychelles	69	5 110	3,2	2,21	0,740
4	Dominique	72	2 440	4,4	2,33	0,783
5	Antigua-et-Barbuda	80	4 770	4,4	2,29	0,781
6	Grenade	91	2 180	4,9	2,30	0,758
7	Saint-Vincent-et- les Grenadines	108	1 730	6,1	2,00	0,693
8*	Sao Tomé-et- Principe	120	350	- 1,2	1,29	0,374
9	Sainte-Lucie	152	2 500	4,8	2,16	0,712
10*	Vanuatu	156	1 120	2,6	1,50	0,536
11*	Samoa	168	930	6,0	2,29	0,591
12	Belize	193	2 050	5,3	2,27	0,665
13*	Maldives	221	460	10,2	2,26	0,490
14	Barbade	258	6 630	1,6	2,72	0,927
15	Bahamas	259	11 720	3,3	2,50	0,875
16	Brunéi Darussalam	264	... a/	...	2,08	0,848
17*	Iles Salomon	326	560	6,7	0,22	0,434
18	Malte	356	6 850	3,5	2,20	0,854
19*	Cap-Vert	383	750	4,8	1,04	0,437
20*	Guinée équatoriale	426	330	5,8	0,85	0,163
21*	Djibouti	441	... b/	...	0,04	0,084
22	Qatar	452	15 870	- 6,6	2,03	0,802
23	Suriname	457	3 610	- 2,2	2,23	0,749
24*	Comores	492	500	2,6	1,13	0,269
25	Bahreïn	518	6 910	0,1	1,78	0,791
26	Chypre	708	8 640	6,0	2,48	0,912
27	Fidji	751	1 830	1,5	2,11	0,713
28	Guyana	802	290	- 3,8	2,25	0,539
29	Swaziland	825	1 060	6,8	1,62	0,458
30*	Gambie	901	360	3,2	0,26	0,083
31*	Guinée-Bissau	999	190	3,3	0,47	0,088

* Classé parmi les "pays les moins avancés".

a/ 6 000 dollars ou plus, d'après les estimations.

b/ Entre 500 et 1 499 dollars, d'après les estimations.

c/ Entre 1 500 et 3 499 dollars, d'après les estimations.

Sources : Populations, PNB par habitant et taux de croissance du PNB réel, Atlas de la Banque mondiale, 25ème édition.
Niveau d'instruction et indicateur de développement humain, PNUD, Rapport sur le développement humain, 1992.

Tableau 2

Etats Membres en développement comptant entre 1 et 4 millions d'habitants

Ordre	Pays	Population (en milliers)	PNB par habitant (\$ E.-U.)	Taux de croissance du PNB réel (%)	Niveau d'instruction	Indicateur de développement humain
		1991	1991	1980-1991		
1	Maurice	1 083	2 420	7,2	2,00	0,793
2	Gabon	1 168	3 780	- 0,9	1,26	0,545
3	Trinité-et-Tobago	1 249	3 620	- 3,9	2,58	0,876
4*	Botswana	1 289	2 590	9,3	1,56	0,534
5*	Bhoutan	1 467	180	9,0	0,51	0,146
6	Estonie	1 591	3 830	2,8
7	Oman	1 618	5 650 a/	9,3	0,48	0,598
8	Emirats arabes unis	1 630	19 870 a/	- 1,8	1,32	0,740
9*	Lesotho	1 816	580	2,7	1,75	0,423
10	Namibie	1 834	1 120	1,6	0,67	0,295
11*	Mauritanie	2 023	510	0,6	0,41	0,141
12	Mongolie	2 184	... b/	...	2,45	0,574
13	Koweït	2 212	... c/	...	1,79	0,815
14	Congo	2 351	1 120	3,1	1,11	0,372
15	Jamaïque	2 440	1 380	1,0	2,41	0,722
16	Panama	2 460	2 180	0,3	2,27	0,731
17*	Libéria	2 639	... b/	...	0,68	0,227
18	Lettonie	2 693	3 410	3,4
19	Liban	2 694 d/	... e/	...	1,88	0,561
20	Costa Rica	2 875	1 930	3,4	2,31	0,842
21	Singapour	3 045	12 890 b/	7,1	2,04	0,848
22	Uruguay	3 110	28 600	0,2	2,56	0,880
23*	République centrafricaine	3 113	390	1,2	0,56	0,159
24	Albanie	3 303	... b/	...	2,16	0,791
25	Arménie	3 360	2 150	2,9
26	Jordanie	3 453	1 120 f/	0,6	1,93	0,586
27	Turkménistan	3 748	1 700	3,2
28*	Togo	3 761	410	1,8	0,74	0,218
29	Lituanie	3 765	2 710	3,4
30	Nicaragua	3 975	340	- 1,4	1,90	0,496

* Classé parmi les "pays les moins avancés".

a/ 1990.

b/ Compris, d'après les estimations, entre 500 et 1 499 dollars.

c/ 6 000 dollars ou plus, selon les estimations.

d/ Estimations pour 1989 tirées de CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1991.

e/ Compris, d'après les estimations, entre 1 500 et 3 499 dollars.

f/ Les données relatives au PNB ne portent que sur la Rive orientale.

Sources : Populations, PNB par habitant et taux de croissance du PNB réel, Atlas de la Banque mondiale, 25ème édition.
Niveau d'instruction et indicateur de développement humain, PNUD, Rapport sur le développement humain, 1992.

21. Il est possible de tirer quelques grandes conclusions des données présentées ci-dessus :

- Sur les 61 Etats Membres en développement comptant moins de 4 millions d'habitants, 25 sont classés parmi les "pays en développement insulaires" et 18 parmi les "pays les moins avancés" (7 entrant dans les deux catégories); pour les 31 Etats Membres dont la population est inférieure à un million d'habitants, les chiffres correspondants sont 21, 11 et 7, respectivement;
- 12 des 13 Etats comptant moins de 250 000 habitants sont des îles dont la superficie est le plus souvent relativement faible. Les îles représentent la moitié des 18 Etats ayant une population comprise entre 250 000 et un million d'habitants mais on n'en dénombre que 4 parmi les 30 Etats comptant entre 1 et 4 millions d'habitants;
- Les petits Etats Membres sont concentrés dans la partie inférieure de l'échelle des chiffres de population : 13 d'entre eux comptent moins de 250 000 habitants, 18 autres ont une population comprise entre 250 000 et un million d'habitants et ils sont au nombre de 10 seulement par tranche d'un million d'habitants dans la catégorie des pays dont la population est comprise entre 1 et 4 millions d'habitants;
- 5 des Etats qui comptent entre 1 et 4 millions d'habitants ont une très vaste superficie (Namibie, Botswana, Mauritanie, Mongolie et Turkménistan) et plusieurs autres couvrent des territoires étendus;
- En termes de PNB par habitant, on peut distinguer quatre grandes catégories englobant 35 des 61 petits Etats Membres, à savoir 15 pays africains à faible revenu (y compris quelques Etats insulaires), 9 îles des Caraïbes ayant un PNB par habitant intermédiaire (entre 1 300 et 4 000 dollars) et un indicateur de "développement humain" généralement élevé, 5 Etats qui faisaient auparavant partie de l'Union soviétique (y compris les 3 Etats baltes) et qui entrent aussi dans la catégorie des pays à PNB par habitant intermédiaire et 6 Etats producteurs de pétrole à revenu élevé. Les 26 autres pays sont difficiles à classer. Il s'agit d'îles de l'océan Indien, de la Méditerranée et du Pacifique et d'Etats continentaux d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, d'Europe et d'Asie et le revenu par habitant varie beaucoup de l'un à l'autre.

IV. BESOINS DE DEVELOPPEMENT PROPRES AUX PETITS ETATS

A. Caractéristiques des petits Etats

22. Dans la section précédente, on a vu que dans le cas des Etats Membres faiblement peuplés, le PNB par habitant, le taux de croissance économique et l'indicateur de "développement humain" variaient en général beaucoup d'un pays à l'autre. La plupart des petits pays en développement possèdent cependant des points communs qui, même s'ils ne sont pas toujours propres à ces seuls pays, permettent de déterminer leurs caractéristiques de développement et de définir les problèmes auxquels ils doivent faire face.

Parmi ces points communs 9/, on peut détacher les suivants :

- Ces pays disposent de ressources limitées, ce qui les rend généralement tributaires des exportations d'une gamme restreinte de produits de base;
- Le secteur manufacturier est soit très réduit (et repose essentiellement sur des technologies à fort coefficient de main-d'oeuvre) soit pratiquement inexistant, ce qui oblige à importer la plupart des biens manufacturés;
- Des efforts sont faits pour favoriser l'industrialisation en créant des entreprises d'Etat et en leur accordant une très grande protection, en particulier par le biais de mesures telles que l'application de droits de douane et de restrictions à l'importation et l'octroi de crédits à taux bonifiés;
- Ces pays sont lourdement tributaires des importations de denrées alimentaires;
- Les marchés financiers sont rudimentaires avec une implantation locale ou régionale très faible;
- La plupart des banques de dépôt et des compagnies d'assurance sont sous contrôle étranger;
- Le chômage est très élevé tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales;
- Du point de vue de l'éducation, de la santé, du logement et de l'hygiène, la situation sociale est mauvaise et les infrastructures économiques et sociales sont souvent totalement inadaptées;
- Ces pays souffrent d'un manque de personnel qualifié et spécialisé (en particulier de chefs d'entreprise, de cadres et de techniciens) en raison des insuffisances du système d'enseignement et de l'émigration;

9/ Voir par exemple William G. Demas, "The Post-Independence Caribbean: Development and Survival", Caribbean Affairs, juillet-septembre 1992.

- Les moyens techniques locaux sont précaires, ce qui résulte en partie de la caractéristique précédente;
- Il y a de graves problèmes de transport.

23. Outre ces caractéristiques générales qu'ils partagent avec la plupart des petits Etats en développement, les petits Etats en développement insulaires possèdent à des degrés divers un certain nombre de particularités qui tiennent en grande partie à leur situation géographique, et dont les plus notables sont les suivants :

- L'éloignement, qui a pour corollaire des systèmes de transport inadaptés et très coûteux;
- Une forte dépendance à l'égard des transports maritimes;
- La fragilité de leur environnement;
- La vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et, de plus en plus, aux catastrophes causées par l'homme.

24. Certains pays en développement insulaires se composent d'un groupe d'îles, fréquemment disséminées sur une très vaste étendue, ce qui aggrave les difficultés de transport, de communication et d'administration. Les archipels ont une série particulière de handicaps. A cet égard, on trouvera dans une étude récente de la CNUCED ^{10/} trois exemples portant sur des petits Etats Membres ayant une population inférieure à un million d'habitants. Les Fidji, dont la superficie totale est de 18 000 km², comptent quelque 300 îles dont 100 seulement sont habitées, 90 % environ de la population vivant dans les deux îles principales. L'archipel du Commonwealth des Bahamas se compose, quant à lui de plus de 700 îles et d'innombrables récifs de corail mais moins de 30 îles sont peuplées en permanence et la densité de la population n'est que de 18 habitants au km². Avec une population de l'ordre de 250 000 habitants, les Bahamas ont une zone économique exclusive d'environ 750 000 km². Le troisième exemple est celui des Maldives dont les 221 000 habitants sont inégalement répartis sur 202 îles, ce qui permet aux Maldives de disposer d'une zone économique exclusive de près d'un million de km² ^{11/}.

25. Il est évident que les problèmes de développement auxquels doivent faire face ces pays en développement insulaires et les pays comparables ne sont pas de même nature que ceux que rencontrent non seulement les autres pays en développement mais aussi d'autres petits pays en développement. Les pays insulaires ont des inconvénients économiques qui sont inhérents à leur géographie et qui réduisent fortement leurs possibilités en matière de développement.

^{10/} Lloyd Searwar, Intrinsic Disabilities of Island Developing Countries, UNCTAD/RDP/LDC/31, 11 mai 1990.

^{11/} CNUCED, Problèmes des pays en développement insulaires et propositions d'action concrète, TD/B/AC.46/2, 25 avril 1990.

26. Si l'on se place du point de vue des besoins de développement propres aux petits Etats Membres dans leur ensemble, les caractéristiques générales de ces pays énumérées ci-dessus ont deux grandes conséquences : premièrement, elles entraînent des déséconomies d'échelle dans toute une série d'activités économiques et deuxièmement, elles soulignent la vulnérabilité de ces Etats face à des phénomènes extérieurs. La façon dont s'exercent ces deux influences ainsi que leur ampleur varient sensiblement d'un pays à l'autre mais il semblerait qu'elles se fassent plus ou moins sentir dans pratiquement tous les petits pays. Leurs principales répercussions sont décrites succinctement dans les paragraphes qui suivent.

B. Déséconomies d'échelle

27. On considère généralement que les déséconomies découlant des dimensions modestes de l'économie nationale constituent un obstacle majeur au développement d'un secteur manufacturier viable dans les petits pays 12/. Quelques pays ont cependant réussi à surmonter ce handicap et ont créé des industries capables de se montrer compétitives sur les marchés internationaux. Les déséconomies accentuent certes les problèmes de développement économique mais elles ne constituent pas pour autant des obstacles insurmontables.

28. Le transport est un domaine où les déséconomies d'échelle liées au fait qu'un pays est "petit" sont particulièrement importantes, en particulier dans les Etats insulaires isolés. Dans le Pacifique, les groupes d'îles sont disséminés sur plus de 26 millions de kilomètres carrés d'océan et beaucoup d'îles sont très éloignées de tous les grands axes de liaison internationaux et sont donc tributaires de transports très coûteux et souvent peu fréquents et irréguliers. Le transport peut poser de sérieux problèmes, même pour les petits Etats continentaux en développement; le volume d'échanges commerciaux assez faible auquel donne lieu l'économie de ces pays ne permet pas de faire face aux investissements importants nécessaires pour construire et exploiter des terminaux aériens et maritimes modernes efficaces. Les terminaux existants sont généralement de dimensions modestes et souvent vétustes, ce qui entraîne des coûts unitaires relativement élevés et des retards et a pour effet de décourager les investisseurs étrangers.

12/ Rawle Farley est d'un avis différent : "Ce n'est pas l'étroitesse du marché qui freine l'expansion de l'activité économique et empêche la différenciation, contrairement à ce que l'on continue à affirmer avec obstination et à enseigner avec une certaine complaisance dans les cours sur les économies en développement. Ce qui freine le développement c'est l'étroitesse de la pensée. Le marché ne s'arrête pas aux frontières politiques. Il n'a rien à voir avec les dimensions géographiques. Le marché s'étend aujourd'hui au monde entier; omniprésent, il est un défi permanent à la combativité, à l'esprit d'entreprise et même à la générosité de quiconque (groupe de personnes, société ou pays n'importe où dans le monde) est capable de maîtriser l'art de faire une meilleure offre, de mieux vendre et de se montrer plus malin que son concurrent le plus direct". "Entrepreneurship and Economic Power - the Non-Relevance of Market size", Caribbean Affairs, avril-juin 1992.

29. En ce qui concerne la santé, les déséconomies d'échelle se traduisent par des coûts par habitant élevés, que l'on prenne en considération les dépenses d'infrastructure ou les dépenses de fonctionnement des services encore que, là comme ailleurs, les problèmes varient suivant la situation de chaque pays.

30. L'enseignement est un autre secteur qui pâtit du fait qu'un pays est "petit". C'est ainsi, en particulier, que dans les petits pays, l'effectif de la population et la taille de l'économie interdisent souvent de nombreuses formes d'enseignement supérieur, ce qui a bien entendu des répercussions considérables sur le développement économique et social et a notamment pour effet de faire baisser le niveau de l'enseignement général et professionnel, qui est donc inférieur à ce qu'il aurait pu être si la situation était différente, de stimuler l'émigration du fait qu'il faut aller à l'étranger pour poursuivre des études, d'accroître la dépendance à l'égard de personnel recruté à l'étranger pour occuper des postes d'encadrement et exercer d'autres fonctions exigeant des qualifications et de réduire la capacité nationale de recherche.

31. Ce dernier facteur affecte et affaiblit l'administration publique, qui subit déjà le contrecoup du manque de personnel qualifié et d'une infrastructure institutionnelle relativement faible. La situation a été résumée comme suit : "Le fait qu'un Etat soit petit peut avoir un certain nombre de conséquences socio-économiques sur son secteur public. Beaucoup de petits pays accusent des déséconomies considérables en raison des dimensions restreintes de leur administration publique et il leur est souvent impossible d'offrir toute la gamme des services fournis par le secteur public dans les grands pays. En outre, les possibilités de spécialisation dans les différents types d'emploi du secteur public sont moins importantes que dans les grands pays.

32. Dans un petit pays, "un spécialiste risque d'être sous-employé alors que dans un pays plus important, il pourra y avoir suffisamment de possibilités d'emploi dans le secteur public pour plusieurs personnes spécialisées dans un même domaine (ou même ayant un niveau de spécialisation encore plus poussé)" 13/. L'auteur ajoute que "les frais administratifs sont proportionnellement plus élevés dans les micro-Etats insulaires, en particulier les plus morcelés, car il faut maintenir à peu près la même variété de fonctions administratives que dans les Etats plus importants et il n'est pas toujours facile de fusionner les tâches". En outre, la pénurie générale de main-d'oeuvre qualifiée se traduit par un saupoudrage des maigres ressources humaines disponibles entre des activités très diverses.

33. Les observations qui précèdent s'appliquent à la situation dans les pays en développement insulaires mais elles sont également valables pour les petits pays en général. Les carences de l'administration publique constituent un obstacle majeur au développement économique et social. Elles ont forcément un effet important sur la définition, l'élaboration et l'exécution des projets et des programmes d'aide. Il faut ajouter à cela qu'en raison de leur ampleur,

13/ David L. McKee and Clem Tisdell Developmental Issues in Small Island Economies, Praeger, New York, 1990.

ces derniers entraînent des frais généraux démesurés 14/, ainsi que des hauts fonctionnaires des Nations Unies l'ont souvent fait observer aux Inspecteurs.

34. L'absence d'économies d'échelle dans la plupart des secteurs de l'activité économique a pour effet cumulatif d'exacerber les problèmes et de restreindre les possibilités de développement économique et social.

C. Vulnérabilité

35. La deuxième caractéristique générale des petits Etats, en particulier des petits Etats insulaires, est leur sensibilité aux influences extérieures. Cette vulnérabilité revêt de multiples aspects qui ont été décrits et analysés dans de nombreux documents et articles 15/. Dans le présent contexte, les aspects les plus significatifs sont d'une part la vulnérabilité liée au fait que ces pays sont très largement exposés aux influences économiques extérieures et d'autre part la vulnérabilité face à la détérioration de l'environnement.

36. La plupart des petits Etat disposent de ressources limitées et ont un marché intérieur très restreint. Ils sont donc obligés de se spécialiser dans un très petit nombre de produits d'exportation, ce qui les rend fortement tributaires des importations. Les exportations et les importations atteignent un niveau relativement élevé par rapport aux dépenses liées au PIB dans pratiquement tous les petits pays. Si l'ouverture sur l'extérieur est généralement considérée comme une politique propice à la croissance économique 16/, une forte dépendance à l'égard du commerce extérieur, en particulier si celui-ci repose sur l'exportation d'un nombre limité de produits de base, rend un pays très vulnérable aux phénomènes économiques extérieurs. Une forte baisse du prix mondial du principal produit de base destiné à l'exportation, ou bien le retrait ou la réduction des préférences commerciales sur un grand marché d'exportation peuvent avoir un effet désastreux sur l'économie d'un petit pays. La concentration de la production et des exportations que l'on observe dans la plupart des petits pays et

14/ Voir Randall Baker, "Foreign Assistance and Development in a Small-Island Economy: The Case of Fiji", Public Administration and Development, octobre-décembre 1990.

15/ D'après Mark Bra, op. cit., p. 297, "La vulnérabilité semble être la considération dominante dans l'esprit de nombreux analystes spécialistes des petits pays".

16/ Il s'agit là, pour les institutions financières multilatérales, d'un véritable credo, à tel point que l'on soutient parfois que pour un pays, le fait d'être "petit" est un facteur positif. Un fonctionnaire écrit par exemple : "... le fait d'être petit peut inciter un pays à s'orienter plus nettement vers l'exportation et par conséquent à s'ouvrir davantage sur l'extérieur avec tous les avantages qui en découlent". Barend A. de Vries, "Industrial policy in small developing countries", Finance and Development, juin 1984.

leur forte dépendance commerciale exposent leur économie à des secousses plus lourdes de conséquences que celles que subissent des pays plus importants; ils peuvent avoir du mal à s'adapter à ces secousses d'origine extérieure et cette adaptation peut avoir un coût économique et social élevé et ralentir le cours du développement économique.

37. Cette "ouverture" économique ne se manifeste pas seulement dans le commerce extérieur des petits Etats. La forte dépendance commerciale de ces pays fait qu'ils doivent généralement compter sur des capitaux étrangers pour maintenir leur équilibre externe. Les possibilités d'attirer des capitaux privés étrangers sont forcément limitées et la majorité des petits Etats, en particulier les moins avancés, sont devenus extrêmement tributaires de l'aide extérieure. Dans le cas des pays africains comptant moins d'un million d'habitants, la part annuelle moyenne nette de l'aide publique au développement dans le PIB s'est échelonnée entre 25 et 60 % au cours de la période 1986-1989, alors que le chiffre correspondant pour l'ensemble de l'Afrique était de 4,9 % 17/. Cette forte dépendance à l'égard de l'aide publique au développement expose ces pays à une autre forme de vulnérabilité, d'autant plus que depuis quelques années, les prêts consentis par des institutions multilatérales sont assortis de conditions plus strictes.

38. Les migrations internationales constituent un autre aspect de l'ouverture économique. Ces mouvements migratoires peuvent avoir des répercussions sensibles sur l'économie de petits pays en amenuisant encore plus un réservoir de personnel qualifié déjà limité. Certes, les entrées de devises par le biais des rapatriements de salaires représentent souvent une composante importante de la balance des paiements 18/, mais la perte de ressources humaines risque fort d'avoir un effet négatif plus sensible sur les perspectives de développement économique. Etant donné que dans la plupart des petits pays en développement, le niveau des salaires est relativement bas et les possibilités d'emploi réduites, la main-d'oeuvre qualifiée et diplômée risque de continuer à s'y raréfier.

39. La vulnérabilité des petits Etats face à la détérioration de l'environnement revêt de multiples formes. Du fait de la fragilité de leurs écosystèmes, les petits pays en développement insulaires sont particulièrement sensibles à toutes sortes de risques pour l'environnement qui ont été décrits dans divers documents et publications. Les zones côtières sont particulièrement exposées à l'érosion et à la dégradation de l'environnement sous l'effet de la pollution, qu'elle soit d'origine tellurique ou marine; comme ces zones représentent souvent une ressource précieuse pour les pays en développement insulaires et les petits pays ayant une façade maritime, cela peut avoir des conséquences économiques d'une portée considérable. Les îles de faible altitude sont, bien entendu, particulièrement menacées par une élévation du niveau de la mer provoquée par des changements climatiques.

17/ Banque mondiale, "An Overview of World Bank Activities in Sub-Saharan Africa, 1986-1991". La seule exception était le Swaziland (6,8 %).

18/ Dans bien des pays en développement insulaires, les rapatriements de salaires sont la principale source de devises, plus importante que les exportations ou l'aide extérieure. CNUCED, TD/B/AC.46/2, op. cit, p. 13.

L'approvisionnement en eau est un autre problème crucial dans certains petits pays. L'élimination des déchets, surtout des matières toxiques, constitue également un problème délicat. Beaucoup de petits Etats sont exposés à des catastrophes naturelles (cyclones, tremblements de terre, épidémies et sécheresse) qui risquent d'avoir des répercussions catastrophiques sur l'économie.

40. William Demas a écrit à propos des îles des Antilles : "Les petites îles sont peut-être belles mais elles peuvent aussi être fragiles, vulnérables et très fortement tributaires de l'aide extérieure" 19/. Outre le fait qu'elle est de temps à autre à l'origine de secousses économiques, cette vulnérabilité a pour conséquence générale d'augmenter la prime de risque implicite et, par conséquent, d'accroître le coût du développement économique des petits Etats tout en réduisant leurs possibilités dans ce domaine. Plus cette vulnérabilité est grande, plus cette prime de risque est élevée.

D. Besoins de développement particuliers

41. Il ressort de la description qui vient d'être faite des principales caractéristiques économiques des petits Etats que ceux-ci souffrent de toute une série de handicaps par rapport aux pays plus importants. Cela étant, s'il est incontestable que ces handicaps rendent le développement économique plus difficile, ce qui distingue les problèmes des petits pays de ceux des pays plus importants, c'est plus leur ampleur que leur nature. Les besoins de développement fondamentaux des petits pays sont pour l'essentiel les mêmes que ceux des autres pays en développement. Il s'agit donc de savoir comment le système des Nations Unies pour le développement et les autres organismes donateurs peuvent aider les petits Etats à surmonter les handicaps qui font qu'ils ont tant de mal à relever les défis du développement; quels sont, dans ces pays, les besoins de développement auxquels il apparaît particulièrement urgent de répondre ?

a) Peut-être faudrait-il commencer par identifier les handicaps liés au fait qu'un pays est petit, et assouplir en conséquence les programmes d'aide destinés aux petits pays. Il importe aussi de faire preuve de souplesse et de savoir s'adapter à la situation et aux conditions locales car, pour assurer leur développement économique, les petits Etats doivent habituellement - voire toujours - trouver et exploiter un créneau particulier dans l'économie internationale, ce qui fait que le profil et les caractéristiques du développement diffèrent souvent sensiblement d'un pays à l'autre 20/. Enfin, une certaine souplesse est indispensable pour faire face aux chocs économiques d'origine externe.

19/ William Demas, op. cit., p. 3.

20/ Voir Delisle Worrell, Economic Policies in Small Open Economies: Prospects for the Caribbean, Commonwealth Economic Papers, No 23, 1992. De l'avis de l'auteur, ces petits pays ont besoin de stratégies de promotion des exportations adaptées à leurs besoins particuliers.

b) Les multiples insuffisances du "secteur public" des petits Etats constituent un très sérieux obstacle au développement. Ces insuffisances tiennent pour une part à la taille relativement modeste du secteur public de ces pays et à l'absence d'économies d'échelle qui en résulte, et pour une autre à la pénurie de personnel qualifié et formé. Dans le premier cas, on a affaire à une difficulté propre à ces pays, mais dans le second, il s'agit d'un problème qui exige des solutions plus audacieuses. Bien que ces pays aient bénéficié d'une aide extérieure importante sans discontinuer pendant une période prolongée, les résultats ont été, dans le meilleur des cas, très modestes, comme cela est implicitement reconnu dans l'introduction des programmes de renforcement des capacités institutionnelles en Afrique. Ce dont les petits pays ont le plus besoin à l'heure actuelle, c'est peut-être de programmes plus efficaces de mise en valeur des ressources humaines.

c) Le fait d'être exposés à toute une série de problèmes d'environnement entraîne pour les petits pays des difficultés particulières de plus en plus graves. Il est urgent de sensibiliser davantage aussi bien la population que les responsables politiques de ces pays aux conséquences néfastes de la détérioration de l'environnement. Par ailleurs, du personnel qualifié est nécessaire pour évaluer et surveiller tous les aspects des altérations de l'environnement et pour analyser les possibilités d'action à cet égard et il faut des ressources pour ralentir ou enrayer les changements qui menacent l'environnement. Dans ces deux domaines, une aide extérieure efficace constitue une nécessité impérieuse. Du fait de la fragilité des écosystèmes des îles coralliennes, ces pays ont un besoin urgent d'aide pour protéger l'environnement avant qu'il subisse des dommages irréversibles.

d) Beaucoup de petits Etats font partie d'au moins un groupement régional de pays en développement, qui ne comprend d'ailleurs pas forcément que des petits pays, mais de nombreux obstacles se dressent sur la voie d'une coopération et d'une coordination efficaces - sans parler d'intégration - à l'échelon régional : c'est ainsi que la prolifération de groupes de coopération et d'intégration économiques, en particulier en Afrique, aboutit à des cas de double appartenance et à des chevauchements d'activités, ainsi qu'à des réglementations et des décisions incompatibles; l'appartenance à plusieurs groupes peut imposer une lourde charge aux pays membres; la taille de l'économie et les performances économiques varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui crée des déséquilibres à l'intérieur d'un même groupe; enfin, les gouvernements refusent de renoncer à leur souveraineté dans un domaine quelconque 21/. Malgré ces obstacles, il faut encourager dans de nombreux domaines des activités de coopération à l'échelle régionale car elles représentent le moyen le plus prometteur d'atténuer les contraintes que les déséconomies d'échelle imposent aux petits Etats et de réduire à certains égards leur vulnérabilité.

21/ Frank T. Joshua, "Experience of African Regional Economic Integration", UNCTAD Review. Vol. 1, No 2, 1989.

V. LES NATIONS UNIES ET LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT
PROPRES AUX PETITS ETATS

A. Pays en développement insulaires et pays les moins avancés

42. Jusqu'à présent, le système des Nations Unies n'a pas accordé une attention particulière aux besoins de développement des petits Etats en tant que tels, mais il s'est penché au fil des années sur les problèmes des "pays en développement insulaires" et du groupe de pays classés parmi les "pays les moins avancés". Comme on l'a vu à la section III ci-dessus, ces deux catégories comprennent beaucoup de petits Etats Membres, en particulier ceux dont la population est inférieure à un million d'habitants.

43. Depuis 1972, l'Assemblée générale, la CNUCED et d'autres instances internationales ont adopté des résolutions appelant l'attention sur les difficultés particulières que les pays en développement insulaires rencontrent dans leur effort de développement 22/. Dans une résolution du 20 décembre 1988 intitulée "Mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires" (résolution 43/189), l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, appelé la communauté internationale "à continuer de veiller à ce qu'un effort concerté soit fait pour aider les pays en développement insulaires qui le demandent à améliorer leur capacité administrative et à satisfaire l'ensemble de leurs besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines" et prié instamment une fois encore "les organismes compétents des Nations Unies de prendre des mesures appropriées pour répondre de façon concrète aux besoins particuliers des pays en développement insulaires et de rendre compte de ces mesures selon qu'il conviendra" 23/.

22/ En 1976, par exemple, l'Assemblée générale a appelé l'attention sur les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement insulaires dans sa résolution 31/156 du 21 décembre 1976, puis elle l'a fait à nouveau dans ses résolutions 32/185 du 19 décembre 1977, 34/205 du 19 décembre 1979, 35/61 du 5 décembre 1980 et 37/206 du 20 décembre 1982. Les préoccupations de l'Assemblée générale des Nations Unies ont trouvé un écho dans plusieurs résolutions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (98(IV) du 31 mai 1976, 195/III(V) du 3 juin 1979, 196 et 138(VI) du 2 juillet 1983 et 197). Dans sa résolution 39/212 adoptée en décembre 1984, l'Assemblée générale a noté que "les mesures spécifiques envisagées dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'avaient pas encore été pleinement appliquées" et elle a demandé aux Etats et aux organisations internationales d'y donner une suite positive. Plus précisément, elle a prié les organes et organismes compétents des Nations Unies, en particulier, la CNUCED, l'ONUDI et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) "de prendre des mesures appropriées pour répondre de façon positive aux besoins particuliers des pays en développement insulaires".

23/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 49 (A/43/49), p. 145 et 146.

44. Dans cette résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'organiser une réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement insulaires et d'organisations et de pays donateurs pour faire le point de la situation de ces pays et proposer un programme d'action concrète en leur faveur. Cette réunion s'est tenue au Siège des Nations Unies à New York du 25 au 29 juin 1990. Les participants ont adopté à l'unanimité un document intitulé "Problèmes et perspectives : schéma de stratégie" et ils ont souligné les besoins particuliers des pays en développement insulaires, ce qui a permis à l'Assemblée générale de lancer un appel plus précis à la communauté internationale dans sa résolution 35/202 et de l'engager notamment :

a) A maintenir et, si possible, accroître le niveau de l'assistance technique et financière qu'elle fournit aux pays en développement insulaires à des conditions de faveur;

b) A maximiser l'accès des pays en développement insulaires à une assistance technique et financière à des conditions de faveur, en tenant compte des besoins de développement et des problèmes qui leur sont propres;

c) A envisager de revoir les mécanismes des procédures actuellement appliquées pour l'octroi de ressources à des conditions de faveur aux pays en développement insulaires, en tenant compte de leur situation et de leur potentiel de développement;

d) A s'assurer que l'assistance fournie correspond aux priorités nationales et, éventuellement régionales, des pays en développement insulaires;

e) A fournir auxdits pays un appui d'une durée mutuellement convenue et, le cas échéant, plus longue, afin d'assurer leur croissance économique et leur développement;

f) A continuer de veiller à ce qu'un effort concerté soit fait pour aider les pays en développement insulaires qui le demandent à améliorer leur capacité institutionnelle et administrative et à satisfaire l'ensemble de leurs besoins en matière de mise en valeur de leurs ressources humaines;

g) A envisager d'améliorer les arrangements qui visent à aider les pays en développement insulaires à compenser leurs pertes en recettes d'exportation 24/.

45. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a tenu compte des besoins particuliers des petits pays en développement insulaires dans l'affectation de l'aide technique sous forme de dons en prévoyant des ressources supplémentaires spéciales pour les îles comptant moins de deux millions d'habitants. Eu égard aux difficultés économiques rencontrées par les petites îles, le Conseil a relevé le montant du PNB par habitant retenu parmi les critères auxquels les petites îles doivent satisfaire pour pouvoir bénéficier de divers programmes.

24/ On trouvera le rapport de la réunion dans CNUCED, TD/B/AC.46/4, 8 août 1990.

46. Le secrétariat de la CNUCED a publié un certain nombre d'études et de documents sur les pays en développement insulaires 25/, sous l'égide du Programme spécial pour les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires. Comme son nom le laisse supposer, le Rapport annuel sur les pays les moins avancés 26/ relève aussi de ce programme, de même que les conférences spéciales sur les pays les moins avancés dont la deuxième s'est tenue à Paris en 1990.

B. Chiffres indicatifs de planification pour les petits Etats Membres

47. Au cours du cinquième cycle de programmation (1992-1996), les pays les moins avancés continuent à bénéficier d'un traitement prioritaire, le Conseil d'administration du PNUD ayant décidé que "les méthodes d'allocation des CIP nationaux devraient assurer la répartition ci-après :

a) Les pays dont le produit national brut par habitant est de 750 dollars ou moins recevraient 87 % des ressources constituées par les CIP, les coefficients de pondération utilisés pour le produit national brut par habitant et la population au cours du cinquième cycle restant les mêmes que lors du quatrième cycle" 27/.

48. Le Conseil d'administration a en outre décidé d'appliquer les critères supplémentaires ci-après, avec leurs coefficients de pondération respectifs, dans le cas des pays suivants :

a) Pays figurant sur la liste des pays en développement les moins avancés, ou considéré comme assimilé à eux par décision du Conseil d'administration : 7 points;

b) Pays en développement sans littoral : 1 point;

c) Pays en développement insulaire : 1 point;

d) Pays ayant accédé à l'indépendance depuis 1985 : 1 point;

e) Pays économiquement désavantagé d'Afrique australe : 1 point;

f) Pays souffrant de graves handicaps écologiques ou géographiques, ou exposé à des catastrophes : 2 points;

g) Pays classé par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu faible ou intermédiaire fortement ou modérément endettés : 2 à 4 points;

25/ Certains de ces documents et études, parmi les plus récents, sont indiqués dans la bibliographie.

26/ Le rapport pour 1992 est le neuvième de la série.

27/ Cinquième cycle de programmation, par. 17.

h) Pays ayant enregistré une détérioration continue des termes de l'échange, mesurée par une baisse de plus de 10 % dans deux années au moins de la période triennale 1986-1988 : 1 point;

i) Pays dont le produit national brut par habitant a baissé de plus de 30 % entre les cycles (1983-1989) : 1 point;

j) Pays dont l'économie est en transition ou qui a eu besoin de prêts d'ajustement structurel de la Banque mondiale au cours du quatrième cycle (1987-1991) : 1 point 28/.

49. Le critère de "petit pays" ne fait pas partie de ces critères supplémentaires, mais parmi les 61 pays mentionnés aux tableaux 1 et 2, beaucoup répondent à un ou plusieurs de ceux qui ont été retenus. En outre, le coefficient de pondération de la population utilisé dans les critères de base (qui déterminent la répartition de 75 % des fonds affectés à chaque groupe) a pour effet d'infléchir l'affectation des CIP en faveur des pays faiblement peuplés, comme l'indique le tableau ci-après :

<u>Population (en millions)</u>	<u>Coefficient</u>
1	0,525
10	1,425
100	3,3
1 000	6,45

50. C'est également ce qui ressort du tableau 3 (p. 24 et 25) où sont donnés les chiffres indicatifs de planification par habitant pour les quatrième et cinquième cycles pour les pays d'une population inférieure à 4 millions d'habitants. Il apparaît très clairement que la priorité a été accordée aux pays classés parmi les moins avancés et que cette tendance s'est fortement accentuée entre le quatrième et le cinquième cycle. Ce tableau fait également ressortir le fait que les pays comptant moins d'un million d'habitants bénéficient de CIP par habitant sensiblement plus élevés que les pays dont la population est comprise entre 1 et 4 millions d'habitants (et qui, de leur côté, auront probablement droit à des CIP supérieurs à ceux des pays encore plus peuplés). Pour le cinquième cycle, la moyenne non pondérée des CIP par habitant s'établit à 21 dollars pour les pays comptant moins de 250 000 habitants, 18 dollars pour les pays dont la population est comprise entre 250 000 et 1 million d'habitants et 4,5 dollars pour ceux qui comptent entre 1 et 4 millions d'habitants. L'explication paraît tenir en partie au fait que beaucoup de pays parmi les moins avancés font partie des pays les moins peuplés et que les pays de l'ex-Union soviétique (qui ont des CIP peu élevés du fait notamment qu'ils ne sont Membres de l'ONU que depuis peu) ont été classés parmi les pays relativement plus peuplés. Si l'on ne tient pas compte de ces deux groupes de pays, les chiffres correspondant à ceux qui viennent d'être indiqués sont respectivement de 17, 9 et 3 dollars.

51. Il semble donc, au vu de cette évaluation extrêmement rudimentaire, que dans le système actuel de répartition de l'aide au développement du système des Nations Unies, les petits Etats Membres sont bien pourvus et qu'ils bénéficient d'un montant par habitant relativement élevé. Il est beaucoup plus difficile de déterminer si cette aide au développement a été - et est toujours - utilisée efficacement pour s'attaquer aux handicaps propres aux petits Etats Membres. Il faut cependant préciser que si l'on veut accroître l'efficacité de cette aide, il est absolument indispensable que les projets et programmes pertinents répondent aux besoins spécifiques définis par les pays concernés eux-mêmes.

C. Coopération régionale

52. Depuis de nombreuses années, le système des Nations Unies pour le développement appuie systématiquement l'idée d'une coopération régionale entre pays en développement. L'ONU a apporté une assistance technique et institutionnelle aux activités régionales, cependant que la CNUCED a publié un nombre considérable d'études et de documents et organisé des réunions sur divers aspects de la coopération et de l'intégration économiques entre pays en développement 29/. Cet appui et cette assistance s'adressent à l'ensemble des pays en développement et pas simplement aux petits Etats. Un chiffre indicatif de planification de 7 millions de dollars est prévu pour le cinquième cycle de programmation au titre de la coopération pluri-insulaires, mais il ne semble pas qu'il y ait eu une politique systématique et cohérente visant à encourager les petits Etats non insulaires à chercher à retirer des avantages économiques d'une coopération avec d'autres pays.

D. Environnement

53. Le système des Nations Unies a fourni une assistance aux petits Etats dans plusieurs domaines touchant l'environnement. De façon générale, il s'est agi, semble-t-il, d'une aide relativement limitée et plus ou moins circonstancielle. A cet égard, la décision prise par l'Assemblée générale en décembre 1992 de convoquer la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit se tenir à la Barbade en avril 1994 30/, a constitué une initiative importante. Cette décision a été motivée par la prise de conscience de la fragilité des écosystèmes des petites îles et la nécessité qui en découlait pour elles d'adopter des politiques de développement propres à leur permettre de surmonter la vulnérabilité qui les caractérisait. La Conférence aura les objectifs suivants :

29/ A propos de la plus récente de ces réunions, voir "Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur l'intégration et la coopération économiques régionales et sous-régionales entre pays en développement", UNCTAD/ECDC/229, 6 août 1992.

30/ Résolution 47/189 de l'Assemblée générale.

a) "Adopter des plans et programmes qui contribuent au développement durable des petits Etats en développement insulaires et à l'utilisation de leurs ressources marines et côtières en préservant leur biodiversité, ainsi qu'en répondant aux besoins essentiels des peuples insulaires et en améliorant la qualité de leur vie;

b) Adopter des mesures qui permettent aux petits Etats en développement insulaire de faire face aux changements écologiques de façon efficace, novatrice et durable, ainsi que d'en tempérer les effets et de réduire les menaces qui pèsent sur les ressources côtières et marines".

54. Dans sa décision, l'Assemblée générale "souligne qu'il importe d'organiser des réunions techniques régionales sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires pour apporter, en ce qui concerne les questions de fond, des contributions à la Conférence, et invite les organes régionaux et sous-régionaux compétents à organiser dès que possible des réunions de cette nature, de préférence pendant le premier semestre de 1993, en coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes, organes, institutions et programmes des Nations Unies". C'est dire le nombre d'organismes des Nations Unies qui s'intéressent aux questions d'environnement, mais, comme on l'a fait observer aux Inspecteurs, cela risque de constituer une source de confusion pour les petits pays où très peu de fonctionnaires s'occupent de ces questions.

55. Le Fonds pour l'environnement mondial, qui a été créé récemment et qui est financé conjointement par le PNUD et la Banque mondiale, peut jouer un rôle important pour acheminer l'aide des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Ce Fonds a déjà fourni 7 millions de dollars à l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales. Cette somme, ajoutée aux 4 millions de dollars provenant de l'USAID, servira à financer un programme de protection de l'environnement des ressources côtières pour toute la région qui commencera à être exécuté à titre expérimental à la Dominique et à Sainte-Lucie. C'est là, semble-t-il, une façon d'aborder les problèmes d'environnement des petits pays qu'il convient d'encourager.

Tableau 3a

Petits Etats Membres : Chiffres indicatifs de planification par habitant

Ordre	Pays	Population (en milliers)	CIP par habitant	
			Quatrième cycle	Cinquième cycle
		1991	Dollars E.-U.	
1	Saint-Kitts-et-Nevis	39	33	30
2	Iles Marshall	48	36	33
3	Seychelles	69	19	15
4	Dominique	72	19	17
5	Antigua-et-Barbuda	80	16	14
6	Grenade	91	14	14
7	Saint-Vincent-et-les Grenadines	108	18	18
8*	Sao Tomé-et-Principe	120	27	41
9	Sainte-Lucie	152	8	8
10*	Vanuatu	156	12	15
11*	Samoa	168	27	29
12	Belize	193	7	5
13*	Maldives	221	23	31
14	Barbade	258	6	2/ncc
15	Bahamas	259	5	0/ncc
16	Brunéi Darussalam	264	1	0/ncc
17*	Iles Salomon	326	11	20
18	Malte	356	4	2/ncc
19*	Cap-Vert	383	17	19
20*	Guinée équatoriale	426	24	26
21*	Djibouti	441	8	8
22	Qatar	452	1	0/ncc
23	Suriname	457	5	2/ncc
24*	Comores	492	16	23
25	Bahreïn	518	1	0/ncc
26	Chypre	708	4	2/ncc
27	Fidji	751	4	4
28	Guyana	802	13	17
29	Swaziland	825	6	6
30*	Gambie	901	14	29
31*	Guinée-Bissau	999	19	28

* Classé parmi les "pays les moins avancés".

Tableau 3b

Petits Etats Membres : Chiffres indicatifs de planification par habitant

Ordre	Pays	Population (en milliers)	CIP par habitant	
			Quatrième cycle	Cinquième cycle
		1991	Dollars E.-U.	
1	Maurice	1 083	4	4
2	Gabon	1 168	2	2
3	Trinité-et-Tobago	1 249	2	2
4*	Botswana	1 289	5	6
5*	Bhoutan	1 467	17	19
6	Estonie	1 591	...	1
7	Oman	1 618	0,5	0.1/ncc
8	Emirats arabes unis	1 630	0,4	0/ncc
9*	Lesotho	1 816	8	11
10	Namibie	1 834	7	6
11*	Mauritanie	2 023	8	11
12	Mongolie	2 184	4	5
13	Koweït a/	2 212
14	Congo	2 351	3	3
15	Jamaïque	2 440	2	2
16	Panama	2 460	2	1
17*	Libéria	2 639	5	8
18	Lettonie	2 693	...	0,5
19	Liban	2 694	3	3
20	Costa Rica	2 875	2	2
21	Singapour	3 045	0,3	0/ncc
22	Uruguay	3 110	2	2
23*	République centrafricaine	3 113	8	9
24	Albanie	3 303	2	2
25	Arménie	3 360	...	0,2
26	Jordanie	3 453	3	2
27	Turkménistan	3 748	...	1
28*	Togo	3 761	6	7
29	Lituanie	3 765	...	0,3
30	Nicaragua	3 975	3	5

* Classé parmi les "pays les moins avancés".

a/ A renoncé aux CIP.

E. Autres secteurs

56. Les petits Etats reçoivent une aide au développement de la part des institutions spécialisées qui fournissent ce type d'aide. Etant donné que dans le système des Nations Unies, les petits Etats ne constituent pas une catégorie distincte, les projets et programmes d'aide au développement qui leur sont destinés sont en règle générale de même nature que ceux dont bénéficient les pays plus importants.

57. Depuis quelque temps, toutefois, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées se préoccupent davantage des besoins particuliers des petits Etats, soit dans le cadre de leurs programmes destinés aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux pays insulaires, soit à travers des activités spécifiques. On trouvera ci-après quelques exemples de ce qui est fait.

58. La FAO et l'OMS ont convoqué conjointement la Conférence internationale sur la nutrition pour étudier les besoins et les problèmes des petits pays en matière de nutrition. Elle a approuvé une Déclaration et un Plan d'action sur la nutrition exposant des objectifs, des principes d'action et des stratégies adaptés aux besoins de développement propres aux petits Etats membres. Des activités de suivi sont encouragées dans tous les Etats membres, y compris les petits Etats en développement, dont la majorité a participé aux préparatifs de la Conférence. Dans le cadre du processus préparatoire, un appui technique et financier a été fourni aux petits pays en développement non seulement pour les aider à rédiger pour la Conférence des documents dans lesquels ils dressaient un bilan de la situation en matière de nutrition à l'échelon national et faisaient le point des efforts qu'ils déployaient pour venir à bout des problèmes d'alimentation et de nutrition, mais aussi pour permettre à des représentants de ces pays de participer aux réunions régionales qui ont précédé la Conférence, aux travaux du Comité préparatoire et à la Conférence elle-même. La FAO et l'OMS coopèrent activement pour donner suite aux demandes qu'elles reçoivent afin d'aider les pays en développement à réviser ou à développer leurs plans d'action nationaux dans le domaine de la nutrition.

59. Les programmes d'action spéciaux de la FAO intitulés "Nutrition et qualité de l'alimentation" et "Programme d'aide en matière de politique générale et de planification en vue d'assurer la sécurité alimentaire et un développement agricole et rural durable" sont destinés à focaliser l'attention au niveau multisectoriel sur les problèmes de nutrition et à faire écho au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits pays insulaires pour les années 90.

60. En avril 1992, la FAO a tenu à Christ Church (Barbade) une conférence interrégionale des petits pays insulaires sur le développement durable et l'environnement dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, à titre de préparation à la CNUED. En outre, la FAO a créé aux Caraïbes un bureau qui est de fait une antenne locale de la Division de l'élaboration des programmes opérationnels et elle a mis en place un programme sous-régional de coopération FAO/CARICOM dans le cadre du programme plus vaste du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

61. Dans les activités de coopération technique de l'ONUDI, l'accent a été mis sur : a) la promotion des petites industries et le développement de l'esprit d'entreprise; b) la promotion des exportations et le développement du tourisme; c) la promotion des industries fondées sur les ressources marines; d) la mise en valeur des ressources humaines.

62. Dans le cas des petits Etats membres de la région européenne, l'ONUDI a affaire à deux groupes distincts : les économies de marché (Chypre et Malte) et les pays en transition (Albanie, Lituanie, Arménie, Slovénie et ex-République yougoslave de Macédoine). Les pays du premier groupe ont atteint un niveau de développement avancé sur le plan industriel et cherchent à harmoniser leur législation, leurs politiques et leurs normes industrielles avec celles des pays de la Communauté européenne. Ils sollicitent de l'ONUDI des conseils techniques et des grandes orientations (par exemple, en ce qui concerne les questions d'environnement liées à l'industrie). Les pays du second groupe se sont déjà adressés à l'ONUDI pour lui demander de les aider à développer le secteur privé, à effectuer la transition vers l'économie de marché et à restructurer l'industrie par une action au niveau des pouvoirs publics, sur le plan institutionnel et au niveau des entreprises.

63. A l'UNESCO, on relève un certain nombre d'activités destinées aux petites îles, par exemple un Projet sur l'homme et la biosphère concernant l'écologie et les écosystèmes insulaires et un Séminaire sur le développement de l'enseignement et de la culture dans les petits Etats membres qui s'est tenu à Maurice en 1989. La plupart des activités que l'UNESCO mène dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, et dans lesquelles l'état de l'environnement des petites îles en général et des petits pays en développement insulaires en particulier était traditionnellement pris en considération, ont été réorientées comme suite à la CNUED de façon à être axées de manière plus précise sur l'objectif du développement durable et, en particulier, sur l'application des accords du Sommet de Rio.

64. C'est essentiellement autour du renforcement des moyens institutionnels des pays en développement dans le domaine de la recherche et de la formation en sciences sociales et de l'élaboration du Programme international de recherche en sciences sociales ("Gestion des transformations sociales" - MOST) que s'articule l'action de l'UNESCO dans le secteur des sciences sociales et humaines. Les études sur les relations d'interdépendance entre la dynamique de la population, l'environnement, les ressources naturelles et le développement dans les petites îles font l'objet d'une attention particulière. La dimension culturelle du développement, à savoir la préservation des cultures traditionnelles et des pratiques correspondantes en matière de gestion de l'environnement, sera examinée par la Commission mondiale de la culture et du développement qui a été mise en place en application des dispositions des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO et l'Assemblée générale des Nations Unies. En outre, le développement durable des petits pays en développement insulaires devra pouvoir s'appuyer sur des projets et des systèmes de communication adaptés aux difficultés particulières que rencontrent ces pays dans le secteur de l'information et de la communication.

65. Etant donné que les petits Etats sont fortement tributaires des transports maritimes, ce secteur mérite une attention particulière dans ces pays dans le contexte de la mise en valeur des ressources humaines. A cet égard, les Inspecteurs tiennent à relever les réussites passées de l'OMI en

matière de création d'écoles supérieures régionales de transports maritimes ainsi que le rôle capital que jouent actuellement l'Université maritime mondiale, créée à Malmö (Suède) à l'initiative de l'OMI, l'Académie maritime internationale de l'OMI à Trieste (Italie) et l'Institut de droit maritime international de l'OMI. Il convient cependant de faire observer qu'au cours de la dernière décennie, l'aide accordée pour améliorer les instituts de formation dans le domaine maritime ou en créer de nouveaux n'a cessé de diminuer. A moins que la communauté internationale ne continue à accorder la priorité au secteur maritime dans ses programmes d'aide au développement, un grand nombre des réalisations que le système des Nations Unies a mises à son actif dans ce domaine au cours des décennies écoulées seront gravement compromises.

66. Les commissions régionales de l'ONU entreprennent elles aussi un certain nombre d'activités en faveur des petits Etats. C'est le cas de la CESAP, dont les activités visant à aider les petits Etats sont menées à bien par ses deux organes spéciaux - l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et l'Organe spécial pour les pays en développement insulaires du Pacifique - et plus particulièrement par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique (CAOCEP) qui a son siège à Vanuatu et qui est plus spécialement chargé de répondre aux besoins des petits pays insulaires du Pacifique. Jusqu'à présent, le CAOCEP est parvenu à mettre au point le programme sous-régional de services techniques et de services d'experts-conseils si bien que dans divers domaines tels que la politique macro-économique, l'aménagement du territoire, les politiques commerciales, les politiques d'investissement et l'aménagement des ports, le groupe des experts-conseils établi à Port Vila (Vanuatu) a pu aider utilement tous les petits pays insulaires du Pacifique. Toutefois, ce programme de vulgarisation pâtit de ce que, le programme de services consultatifs mis à part, les autres modalités effectives de fourniture d'une assistance technique ne sont pas encore totalement au point.

F. Territoires non autonomes

67. Comme indiqué dans l'introduction, le système des Nations Unies pour le développement fournit aussi une assistance à plusieurs territoires non autonomes. Il s'agit de petits territoires insulaires, qui sont situés en grande partie dans les Caraïbes et le Pacifique et dont les problèmes de développement sont analogues à ceux des petits Etats Membres. Les données de base retenues dans le tableau 4 (p. 29) montrent qu'ils se caractérisent par une population exceptionnellement faible ^{31/}; en effet, 11 de ces territoires sur 15 ont une population très inférieure à celle des Etats Membres de l'ONU les moins peuplés. Comme dans le cas des Etats Membres, le niveau du PNB par habitant est très variable mais en général relativement élevé.

^{31/} Les 15 territoires mentionnés dans le tableau sont les territoires non autonomes figurant dans les tableaux des chiffres indicatifs de planification pour le cinquième cycle de programmation. Il est possible que les données ne soient pas strictement comparables car elles proviennent de sources différentes.

68. Les relations entre le PNUD et les territoires non autonomes sont régies dans chaque cas par l'Accord type de base en vigueur entre l'organisation et la puissance administrante.

Tableau 4

Territoires non autonomes bénéficiant de chiffres indicatifs de planification

Territoires	Population	PNB par habitant	Chiffres indicatifs de planification alloués pour	
	1989	1989	le quatrième cycle	le cinquième cycle
	(en milliers)	(en dollars E.-U.)	En dollars E.-U. par habitant	
Amérique latine et Caraïbes				
Anguilla	8	14 042	133	133
Aruba	60 b/	6 750	0	3/ncc
Iles vierges britanniques	14	10 780	18	7/ncc
Iles Caïmanes	19	19 200	25	20
Montserrat	13	4 000	46	37
Antilles néerlandaises	190	7 069	0	1/ncc
Sainte-Hélène	8		59	176
Iles Turques et Caïques	10	723	97	97
Asie et Pacifique				
Iles Cook	20	2 863	60	54
Kiribati*	71	496	30	33
Nioué	4	1 670 a/	215	193
Tokélaou	2		598	598
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	162	1 080 a/	2	2
Tonga	177	1 055	17	17
Tuvalu*	9		125	184

* Classé parmi les "pays les moins avancés".

a/ PNB par habitant, 1986.

b/ 1991.

Sources : Atlas de la Banque mondiale, 25ème édition; CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1991; Banque internationale des Caraïbes.

Les CIP par habitant ont été calculés à partir des données figurant dans les tableaux du PNUD relatifs à l'affectation des CIP et des chiffres de population indiqués dans le présent rapport.

VI. CONCLUSIONS

69. Les organismes des Nations Unies exécutent des programmes d'aide au développement dans chaque Etat Membre en développement, quelle que soit sa taille, ainsi que dans un certain nombre de petits territoires non autonomes. Au sein du système les petits Etats (de quelque manière qu'on les définisse) ne sont pas rangés dans une catégorie distincte et spéciale; dans le domaine de l'aide au développement, les petits pays sont traités exactement de la même manière que les autres pays en développement. La façon dont chaque organisme des Nations Unies répond aux besoins de développement des pays membres les plus petits est donc fonction des caractéristiques de ses programmes d'aide économique aux pays en développement en général. Les lacunes et les points faibles de ces programmes ont été décrits et analysés dans divers rapports du Corps commun d'inspection 32/. Pour que les organismes des Nations Unies puissent répondre plus efficacement aux besoins de développement des petits Etats Membres le mieux serait qu'ils appliquent intégralement les diverses recommandations formulées par le Corps commun au sujet des activités de développement du système, considérées globalement.

70. Toutefois, sur l'ensemble de ces recommandations, il y en a certaines (voir le début de la présente étude) qui, de l'avis des Inspecteurs, concernent plus spécialement les petits pays qui doivent surmonter des handicaps particuliers pour se développer. Avant d'exposer dans la présente section les raisons de chacune de ces recommandations, une remarque générale s'impose. Comme les Inspecteurs ont pu le constater, le fait qu'un pays soit "petit" n'est généralement pas considéré comme un critère de classement valable dans le contexte du développement économique. Que l'on se place du point de vue du revenu par habitant, du degré de développement économique et social ou encore des résultats économiques, les petits pays sont trop disparates pour former un groupe économique homogène. En outre, beaucoup d'entre eux, notamment les plus petits, font partie des pays les moins avancés et/ou des petits pays en développement insulaires, deux catégories auxquelles on s'intéresse beaucoup dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

Population (en millions)	Nombre d'Etats	Faisant partie :			N'appartenant à aucune de ces deux catégories
		des pays les moins avancés	des petits pays en développement insulaires	de ces deux catégories	
Moins 1	31	11	21	7	6
1 - 2	10	3	2	-	5
2 - 3	10	2	1	-	7
3 - 4	10	2	1	-	7
Total	61	18	25	7	25

32/ Voir, par exemple, les rapports intitulés "La mise en valeur des ressources humaines par la coopération technique" (JIU/REP/84/10) et "Evaluation des systèmes d'évaluation des projets de coopération technique des Nations Unies" - parties I et II (JIU/REP/88/6).

71. Les Inspecteurs sont donc parvenus à la conclusion que créer une catégorie distincte pour les petits Etats Membres ne servirait à rien. Selon eux, il serait plus judicieux de s'attacher surtout à renforcer l'aide au développement dans les domaines où les petits pays sont particulièrement désavantagés.

"Petitesse" et souplesse

72. Même si les petits pays sont trop disparates pour qu'il soit justifié de les ranger dans une catégorie distincte, certaines des caractéristiques liées à leur taille accentuent les difficultés de développement économique et social, d'où la nécessité de tenir davantage compte du fait qu'un pays est "petit" lors de l'affectation de l'aide au développement. En outre, ces difficultés, notamment celles liées aux déséconomies d'échelle et à la vulnérabilité face aux influences extérieures, ne s'atténuent pas forcément avec l'augmentation du revenu. Il faut par conséquent que les organismes donateurs fassent preuve de souplesse et modulent leur action en fonction des conditions et de la situation propres à chaque petit pays et du contexte international ainsi que de l'évolution de ces variables.
(Recommandation No 1).

Aide dans le domaine de la protection de l'environnement

73. Vu les multiples dommages et dégradations écologiques auxquels les petits pays sont exposés et les conséquences préjudiciables que cela peut avoir sur leurs perspectives de développement et vu également les moyens limités dont ils disposent pour faire face à ces problèmes, la protection de l'environnement est l'un des domaines dans lesquels les organismes des Nations Unies devraient aider en priorité ces pays. Si les pays en développement insulaires sont manifestement plus exposés à certains types de détérioration de l'environnement que les petits pays continentaux, ces derniers, surtout ceux dont le territoire est peu étendu, doivent aussi faire face souvent à de graves dangers écologiques, dangers contre lesquels ils ne peuvent pas se prémunir, faute de ressources suffisantes. Il faut se préoccuper davantage de la dégradation de l'environnement dans ces pays avant que des dommages irréversibles ne se produisent. Le système des Nations Unies devrait en particulier prêter main forte à ces Etats en élaborant, dans le domaine de l'environnement, des conventions et autres instruments juridiques qui auraient pour effet de réduire au minimum la pollution des mers et en aidant à mettre au point des mécanismes propres à permettre d'en assurer l'application et à les faire respecter par les transporteurs maritimes. Le fait que beaucoup d'organisations s'occupent de la protection de l'environnement, chacune, dans une optique et avec un programme qui sont le plus souvent différents de ceux des autres, ajoute encore aux difficultés que les petits Etats rencontrent dans ce domaine. A propos de certaines questions relatives à l'environnement, les gouvernements - et pas seulement ceux des pays en développement - subissent des pressions et reçoivent des avis qui sont loin d'aller dans le même sens et qui sont parfois même contradictoires. Les Inspecteurs ont constaté que cela déroutait un peu les responsables des petits pays qui, souvent, n'ont ni le temps ni les compétences techniques nécessaires pour juger du bien-fondé des avis qui leur sont donnés.

Au sein du système des Nations Unies lui-même, les questions environnementales ont souvent un caractère intersectoriel et sont donc du ressort de plusieurs organisations. Le système des Nations Unies pour le développement doit coordonner d'urgence ses activités dans ce domaine afin de ne pas imposer une charge excessive aux petits Etats et de ne pas les désorienter.

74. Il faut trouver des moyens de renforcer la capacité technique dont les petits pays disposent pour suivre et analyser l'évolution de la situation dans le domaine de l'environnement ainsi que les politiques correspondantes. Les possibilités qui s'offrent à cet égard sont nécessairement limitées vu les contraintes qui pèsent de façon générale sur le secteur public; l'approche régionale, lorsqu'elle est possible, est la plus prometteuse car elle permet de mettre en commun les ressources, la formation, l'information et les données d'expérience. (Recommandation No 2).

Coopération régionale

75. Même si, dans l'ensemble, ses progrès sont encore limités, la coopération régionale permet aux petits pays situés à une distance raisonnable d'autres pays en développement de réaliser des économies d'échelle dans certains domaines et de renforcer leur position dans l'économie internationale. L'accent doit être mis non pas tant sur le commerce extérieur où les gains risquent d'être, dans le meilleur des cas, assez faibles, que sur les diverses activités qui sont susceptibles de donner assez rapidement de bons résultats, apparemment à peu de frais, voire même sans frais du tout, et qui n'obligent pas à engager des négociations approfondies et prolongées. Parmi ces activités pourraient figurer certaines formes de protection de l'environnement, la protection et la surveillance des côtes et des zones économiques exclusives, l'exploitation des ressources, la mobilisation des ressources techniques et financières et la mise en valeur et le partage des ressources humaines. Un exemple récent de coopération efficace entre petits pays est fourni par l'"Alliance des petits Etats insulaires", groupement informel qui, apparemment, a eu une influence importante lors du processus de négociation de la Convention sur les changements climatiques.

76. On a donné plus haut, aux paragraphes 60 et 66, quelques exemples d'approche régionale suivie par certaines organisations et institutions pour répondre aux besoins des petits Etats. Il y a longtemps que le PNUD, pour sa part, a adopté cette approche par exemple dans le Pacifique Sud et dans les Caraïbes où il obtient des résultats très encourageants avec l'appui des pays concernés, ce qui a d'ailleurs amené son Conseil d'administration à prévoir quelques crédits supplémentaires pour les Iles des Caraïbes et du Pacifique.

77. Vu que, jusqu'ici, les résultats d'une grande partie de l'aide fournie pour appuyer les efforts d'intégration au niveau régional ont été, dans l'ensemble, décevants, il faudra à l'avenir fournir un appui sélectif, en privilégiant les secteurs que les pouvoirs publics sont manifestement résolus à soutenir et où les gains potentiels justifient l'octroi d'une assistance. (Recommandation No 3).

Instituts de recherche économique et sociale

78. L'un des principaux handicaps dont souffrent les petits pays est qu'en raison des dimensions restreintes de leur administration publique, de la pénurie de personnel dûment qualifié et formé et surtout de l'absence d'université, leurs possibilités d'entreprendre des recherches dans le domaine économique et social sont extrêmement limitées. Dans ces conditions, l'élaboration de politiques économiques et la gestion de l'économie sont très difficiles. Pour atténuer ces difficultés, les organismes donateurs pourraient, semble-t-il, aider à renforcer les instituts de recherche économique et sociale mis en place aux niveaux régional et national et à en créer de nouveaux dans les pays où une telle mesure est réalisable et se justifie.

79. Ces instituts devraient permettre aux pays d'être mieux à même d'effectuer des recherches sur les questions qui les intéressent directement en les aidant à mieux comprendre la situation économique intérieure, son évolution et les options qui s'offrent à cet égard et en leur fournissant ainsi les éléments dont ils ont grand besoin pour gérer l'économie. Ils auraient une autre fonction importante, liée à la première, qui consisterait à consolider la position des petits pays dans les négociations internationales et vis-à-vis des organismes donateurs, notamment des institutions financières multilatérales, en leur donnant la possibilité d'engager avec ces dernières de véritables discussions, en ayant en main tous les éléments d'information nécessaires.

80. Une aide extérieure serait nécessaire, à la fois pour mettre en place ces instituts et pour en assurer le fonctionnement. Une fois qu'ils seraient établis, on pourrait leur apporter un certain appui financier en leur confiant l'exécution de projets de recherche financés par les Nations Unies. L'aide fournie par le biais des instituts de recherche pourrait bien apparaître comme un moyen avantageux de transférer durablement les connaissances et le savoir-faire tout en contribuant, simultanément, à accroître l'efficacité de la gestion économique. Comme les Inspecteurs ont pu le constater, l'idée de créer des instituts de recherche rencontre un large écho.
(Recommandation No 4).

81. Les autres recommandations concernent le fonctionnement interne du système des Nations Unies pour le développement et visent à en accroître l'efficacité, compte tenu des handicaps particuliers dont souffrent les petits Etats et qui entravent leurs efforts de développement. La Recommandation No 8 et surtout la Recommandation No 9 devraient également pouvoir être appliquées avec profit aux programmes d'aide destinés aux pays plus grands.

82. Avant d'énumérer ces recommandations, deux observations générales s'imposent. La première est qu'il faut éviter de surcharger les hauts responsables des petits pays en leur imposant, dans le cadre du programme d'aide, un trop grand nombre de tâches administratives, de réunions, de visites, de séminaires et d'autres activités qui prennent beaucoup de temps. Des agents des administrations nationales mais aussi des fonctionnaires des organismes des Nations Unies se sont plaints auprès des Inspecteurs du caractère bureaucratique de certaines procédures. Le représentant régional d'une institution spécialisée a fait valoir qu'un projet de 5 000 dollars entraînait autant de paperasserie qu'un projet d'un million de dollars.

Bien entendu, outre qu'elle impose une charge de travail disproportionnée aux agents de la fonction publique, cette paperasserie augmente les frais généraux des petits projets d'aide. La multiplication des réunions, séminaires, ateliers et autres activités qui empiètent sur le travail proprement dit est également un fait avéré. On a cité aux Inspecteurs le cas d'un fonctionnaire des services de santé qui, en une année, avait dû consacrer 120 jours à des séminaires. Le représentant du PNUD joue, à cet égard, un rôle déterminant : il devrait faire tout son possible pour éviter que les hauts responsables gouvernementaux qui ont déjà fort à faire ne se lancent dans des activités inutiles et stériles, au détriment de l'action menée dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement.

83. Cela nous amène au second point qui concerne le rôle du représentant résident dans les petits Etats, rôle qui est important et qui devrait le devenir encore plus avec le transfert de responsabilités accrues aux bureaux de pays. L'efficacité de l'aide que les organismes des Nations Unies fournissent aux petits Etats pour leur permettre de se développer dépend dans une large mesure du représentant résident. Cela vaut sans doute surtout pour les plus petits d'entre eux car, dans les autres, la part de l'aide extérieure fournie par d'autres organismes donateurs est plus importante. De l'avis des Inspecteurs, la qualité des représentants résidents est très variable et il est particulièrement important de nommer à ce poste dans les petits Etats, des fonctionnaires dûment qualifiés et compétents.

Protection et sécurité des petits Etats

84. A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 44/51 intitulée "Protection et sécurité des petits Etats". Dans cette résolution, l'Assemblée générale a notamment lancé un appel aux organisations régionales et internationales compétentes pour "qu'elles fournissent aux petits Etats qui en feraient la demande une assistance visant à renforcer leur sécurité conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte" et invité le Secrétaire général "à étudier les moyens dont il dispose, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux dispositions de la Charte, pour préserver la sécurité des petits Etats".

85. Il est largement admis dans la communauté internationale que les petits Etats sont particulièrement vulnérables face aux menaces extérieures et que leurs problèmes politiques peuvent prendre une dimension planétaire et compromettre gravement tant leur propre développement que la paix et la stabilité mondiales. Compte tenu des idées novatrices émises par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Un agenda pour la paix", les Inspecteurs estiment qu'il faudrait prendre en considération les besoins particuliers des petits Etats et s'attacher à y répondre sous peine de voir leurs perspectives s'assombrir encore plus. (Recommandation No 5).

Adoption d'un même cadre d'action géographique

86. L'adoption par tous les organismes des Nations Unies d'une démarche commune devrait aider à alléger la charge qui pèse sur les fonctionnaires du secteur public. Cette démarche commune serait plus facile à appliquer si le PNUD et les institutions spécialisées exerçaient leurs responsabilités dans un cadre géographique similaire au niveau régional, par exemple dans les Caraïbes où un seul bureau extérieur est chargé de s'occuper de plusieurs pays

et territoires. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Dans la partie orientale de cette région, notamment, les responsabilités territoriales des organismes diffèrent sensiblement; c'est ainsi que le représentant de l'UNICEF a affaire à quatre représentants résidents du PNUD différents, ce qui accroît le volume de travail administratif et rend plus compliquée la coopération interorganisations. Dans cette zone, les cadres géographiques dans lesquels les représentants des différents organismes des Nations Unies exercent leurs compétences sont les suivants :

Représentant résident du PNUD : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Iles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Représentant de l'ONUDI : même cadre territorial que le PNUD, plus le Guyana, les Antilles néerlandaises, le Suriname et Trinité-et-Tobago.

Représentant du Programme alimentaire mondial : même cadre territorial que le PNUD, plus le Guyana.

Représentant de la FAO : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines. Les activités concernant Anguilla, les Iles Vierges britanniques et Montserrat sont menées uniquement par l'intermédiaire du PNUD car, du fait de leur statut spécial, la FAO n'a pas de rapport direct avec ces territoires.

Coordonnateur du Programme de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé : même cadre territorial que le PNUD plus la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, les Bahamas, le Belize, la Jamaïque, le Suriname et Trinité-et-Tobago.

Représentant de l'UNICEF : même cadre territorial que le PNUD moins Anguilla plus le Guyana, la Jamaïque, le Suriname, Trinité-et-Tobago et les Iles Turques et Caïques.

Représentant de l'UIT : la totalité des pays anglophones des Caraïbes plus le Suriname, Curaçao, Bonaire, Haïti et Aruba.

Le Conseiller hors siège du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : même cadre territorial que le PNUD plus le Guyana, la Jamaïque, le Suriname, Trinité-et-Tobago et les Iles Turques et Caïques. (Recommandation No 6).

Territoires non autonomes

87. Comme on l'a vu plus haut dans la section V, le système des Nations Unies pour le développement a attribué des chiffres indicatifs de planification à un certain nombre de territoires non autonomes. Ces territoires n'entrent pas, à proprement parler, dans le champ du présent rapport mais vu qu'ils sont peu peuplés et que leurs besoins en matière de développement économique ne sont pas différents de ceux des Etats Membres, il y a lieu de les traiter, aux fins de l'aide au développement, de la même manière que les petits Etats Membres

et toutes les institutions spécialisées qui viennent en aide aux pays en développement devraient nouer avec ces territoires le même genre de relations que le PNUD. (Recommandation No 7).

Diffusion de l'information

88. Les petits pays sont particulièrement désavantagés dans le domaine de l'information. Le volume d'informations produit à travers le monde sur tous les aspects de l'économie est considérable et ne cesse d'augmenter. Une grande partie de ces informations émane du système des Nations Unies pour le développement : études, revues, publications statistiques, rapports sur des réunions, séminaires et ateliers, etc. Mais, à l'exception de l'UNESCO qui a invité le CCI à entreprendre une étude pour vérifier si tous ses documents et publications atteignaient bien les groupes auxquels ils étaient destinés 33/, les organismes des Nations Unies ne se sont guère souciés de la diffusion de l'information. Les centres d'information et de documentation des Nations Unies ne sont pas vraiment un bon moyen de communiquer des informations de fond et des informations techniques aux pays en développement 34/; les bibliothèques des bureaux extérieurs du PNUD ne sont pas gérées par du personnel spécialisé et dans bien des cas, elles ont été constituées au hasard, et sont incomplètes et les ouvrages qu'elles renferment sont souvent dépassés. En outre, et c'est là un handicap supplémentaire, beaucoup de petits Etats n'ont pas de bureau à Genève où une grande partie de l'information est produite.

89. En conséquence, les petits pays ne profitent guère des avantages découlant de la production d'informations dans le domaine du développement. Outre qu'ils n'ont pas accès à une grande partie de ces informations (en raison principalement de l'absence de bibliothèques universitaires), ces pays ont du mal à les absorber faute de disposer de suffisamment de personnel qualifié dans l'administration publique. Les responsables gouvernementaux des petits pays sont donc moins bien informés que ceux des autres pays ainsi que des institutions internationales et des sociétés transnationales, ce qui représente un grave handicap.

90. Il est nécessaire de concevoir un moyen de filtrer efficacement la masse d'informations présentant un intérêt pour les petits pays et de faire parvenir les informations pertinentes aux groupes cibles dans ces pays. Le système des Nations Unies devrait, du moins dans un premier temps, se concentrer sur les informations produites dans le cadre de son propre système pour le développement. Vu les nombreuses solutions qui sont envisageables, il faut effectuer un certain nombre d'études pilotes dans quelques pays pour voir qui sont les utilisateurs et déterminer quels sont leurs besoins réels et quelle est la méthode la plus efficace et la plus économique pour y répondre. C'est là un domaine dans lequel les organismes et départements des Nations Unies doivent absolument coopérer, car l'absence de collaboration et les doubles emplois coûtent très cher aux petits Etats. (Recommandation No 8).

33/ Distribution et diffusion des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en particulier dans les pays en développement, (JIU/REP/90/1).

34/ Ibid., par. 42.

Bases de données

91. Il semble que l'on puisse développer considérablement le partage des bases de données entre le PNUD et les institutions spécialisées ayant des bureaux dans des petits pays, et tous les intéressés devraient y trouver leur compte. Dans un premier temps, les représentants résidents du PNUD devraient être invités à rendre compte de la situation dans les pays où les zones relevant de leur responsabilité et des possibilités de partage des bases de données. Il faudrait aussi étudier, à la lumière de la Recommandation No 8, quel intérêt il y aurait à permettre à des services essentiels de l'administration d'accéder aux bases de données et quelles sont les possibilités qui s'offrent à cet égard. (Recommandation No 9).

BIBLIOGRAPHIE

- ASHOFF, Guido : The Historical Development Pattern of Small Industrialized Countries as a Model for Today's Small Developing Countries?, Economics, Vol. 44, 1991.
- BAKER, Randall : Foreign Assistance and Development in a Small Island Economy: The Case of Fiji, Public Administration and Development, octobre-décembre 1990.
- BALDACCHINO, Godfrey : Bursting the Bubble: The Pseudo-Development Strategies of Micro-States, Development and Change, Vol. 24, No 1, janvier 1993.
- BRAY, Mark : Small Countries in International Development: Review Article, Journal of Development Studies, Vol. 23, No 2, janvier 1987.
- Commonwealth Secretariat : International Economic Issues: Contributions by the Commonwealth 1975-1990, Londres, 1990.
- Commonwealth Secretariat : Sustainable Development: an Imperative for Environmental Protection, Londres, 1991.
- DEMAS, William : The Post-Independence Caribbean: Development and Survival Caribbean Affairs, Vol. 5, No 3, juillet-septembre 1992.
- DOMMEN E., HEIN P. (eds.) : States, Microstates and Islands, Croom Helm, Londres, 1985.
- JOSHUA, Frank T. : Experience of African Regional Economic Integration, UNCTAD Review, Vol. 1, No 2, 1989.
- JULIEN, K.S. : The Problems of Small States, The Round Table, No 321, janvier 1992.
- KELLEY, Allen C. : Economic Consequences of Population Change in the Third World, Journal of Economic Literature, Vol. XXVI, décembre 1988.
- KERSELL, John E. : Government Administration in a small microstate: developing the Cayman Islands, Public Administration and Development, Vol. 7, No 1, janvier-mars 1987.
- LOONEY, Robert E. : Macroeconomic Consequences of the Size of Third World Nations: with special reference to the Caribbean, World Development, Vol. 17, No 1, janvier 1987.
- MCKEE D.L., TISDELL C. : Development Issues in Small Island Economies, Praeger, New York, 1990.
- RAWLE FARLEY : Entrepreneurship and Economic Power - the Non-Relevance of Market Size, Caribbean Affairs, Vol. 5, No 2, avril-juin 1992.
- ROBINSON, E.A.G. (ed.) : Economic Consequences of the Size of Nations, MacMillan, Londres, 1960.

SCHAHCZEGNSKI, Jeffrey J. : Development Administration in the Small developing state: a review, Public Administration and Development, Vol. 10, janvier-mars 1990.

SEARWAR, Lloyd: Intrinsic Disabilities of Island Developing Countries, UNCTAD/RDP/LDC/31, 11 mai 1990.

SPROUT R.V.A., WEAVER J.H. : International Distribution of income: 1960-1987, KYKLOS, Vol. 45, 1992.

Secrétariat de la CNUCED : Problèmes des pays en développement insulaires et propositions à action concrète - questions à examiner, TD/B/AC.46/2, 25 avril 1990.

Secrétariat de la CNUCED : Rapport de la Réunion du Groupe d'experts sur l'intégration et la coopération économiques régionales et sous-régionales entre pays en développement, UNCTAD/ECDC/229, 6 août 1992.

CNUCED : Les pays les moins avancés - Rapport 1992, New York, 1993.

PNUD : Rapport mondial sur le développement humain, 1992, New York, 1992.

WORRELL, Delisle : Economic Policies in Small Open Economies: Prospects for the Caribbean, Commonwealth Economic Papers, No 23, 1992.

BANQUE MONDIALE : An Overview of World Bank Activities in Sub-Saharan Africa, 1986-1991, Washington, septembre 1991.

BANQUE MONDIALE : Caribbean Region: Current Economic Situation, Regional Issues and Capital Flows, 1992, Washington, 1993.
